

DÉCEMBRE 2022



BULLETIN MUNICIPAL

LE PETIT MAIRAT AU FIL DE L'OSME



SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE - COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS
- VIE DE LA COMMUNE
- VIE DES ÉCOLES

- VIE DES ASSOCIATIONS
- VIE INTERCOMMUNALE
- EXPRESSION DES ÉLUS
- INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

TOUTES LES DEMANDES PEUVENT ÊTRE FAITES AUX DEUX SECRÉTARIATS

AIGRE

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h 30 et de 14h à 17h 30
Le samedi de 10h 30 à 12 h
☎ 05 45 21 10 56

VILLEJÉSUS

Lundi et jeudi
De 14h à 17h30
Et sur rendez-vous
☎ 05 45 21 10 21

Mail : contact-aigre@aigre.fr • Site Internet : www.aigre.fr

Page Facebook : [MairieAigre](https://www.facebook.com/MairieAigre)

LES ÉLUS

Le Maire et les Adjointes tiennent une permanence tous les matins, du lundi au samedi. Les prises de rendez-vous s'effectuent par téléphone auprès des secrétariats de Mairie.

LE MAIRE

Renaud COMBAUD

LES MAIRES DÉLÉGUÉS

Renaud COMBAUD (Aigre)
Brigitte FOURÉ (Villejésus)

LES ADJOINTS

Brigitte FOURÉ, chargée de l'Attractivité du territoire
Christophe TIPHONNET, chargé du Cadre de vie
Sylvie BRIS, chargée des Affaires scolaires et des Ressources humaines
Raphaël BOUCARDEAU, chargé de l'Animation du territoire
Tanguy GAILLARD, chargé des Finances et de l'Environnement

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Christian MÉGRET, chargé des cimetières et du suivi des travaux d'eau et d'assainissement
Nathalie RENARD, chargée de la protection des animaux,
Émilie ROUX, chargée de l'Action sociale et de la Prévention routière

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Evelyne BERTRAND - Lê-Xuân LAIRAUD - Olivier GEOFFRION - Nicole DELUSSET - Marie JARRY
- Pierre GUYOT - Damien TRILLAUD - Hugues CLÉMENT - Guillaume DENIS - Christophe TYRÉ -
Dominique HYVERNAUD-PINEAU - Patricia RANOUIL - Amandine GUILLAUME - Nadia CAILLAUD

PERMANENCES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX



Brigitte FOURÉ et Fabrice GEOFFROY

MAIRIE D'AIGRE de 11h00 à 12h00

JEUDI 16 FÉVRIER - JEUDI 16 MARS

JEUDI 20 AVRIL - JEUDI 25 MAI

JEUDI 15 JUIN

Pour plus d'informations, merci de contacter le 05 16 09 75 15 ou 05 16 09 69 78

LE MOT DU MAIRE



*Chères Aigrinoises et chers Aigrinois,
Chères Villesalémoises et chers Villesalémois,*

Noël et le Nouvel An arrivent, l'année 2022 est passée, déjà ! Au moment de donner un « coup d'œil dans le rétroviseur », on mesure à quel point elle a bien été remplie pour notre belle commune.

Les projets portés par la municipalité avancent. J'aurai le plaisir de vous présenter nos réalisations (comme l'obtention de deux fleurs au concours « Villes et Villages fleuris » ou du label « Ville prudente »), ainsi que les perspectives à venir lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, le vendredi 6 janvier à 18h15 à la salle des fêtes d'Aigre.

D'ici-là, je souhaite surtout vous faire part de l'une de nos plus récentes réalisations : l'ouverture de l'Espace France Services municipal, au sein de l'ancienne Quincaillerie Dard. Après l'achat du bâtiment en 2021, nous avons pu très rapidement installer le distributeur de billets municipal en partenariat avec la société Loomis : il s'agit d'un véritable succès puisque le nombre de retraits augmente chaque mois, et qu'au total plus d'1,5 million d'euros a été retiré depuis la mise en service.

Désormais, c'est la deuxième phase du « Pôle de services au public » qui se concrétise, avec notre Espace France Services : un bureau ouvert à tous, où vous trouverez un agent de la Mairie qui sera à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos démarches administratives, d'une aide pour la déclaration de revenus à un accompagnement pour un dossier de retraite par exemple. L'Espace France Services sera ouvert tous les matins du mardi au samedi, ainsi que le mercredi et le jeudi après-midi. Un ordinateur sera à disposition pour vous permettre d'accéder aux outils en ligne. Vous pourrez aussi bénéficier des permanences des services publics : la CAF, le service des impôts, etc... Nous allons également bientôt pouvoir y instruire les demandes de titres d'identité (carte nationale d'identité, passeport) : nous sollicitons ce service depuis deux ans, et nous sommes la seule commune en Charente à bénéficier d'une ouverture d'un dispositif de recueil des demandes !

En 2023 comme en 2022, nous poursuivrons avec le même dynamisme les travaux en cours, pour la réouverture du bar La Cagouille à Villejésus ou l'aménagement de la place de l'église d'Aigre par exemple. Les projets ne manquent pas, nous veillons également à prendre en compte toutes les contraintes, à l'instar de la crise énergétique que nous subissons tous. Pour les collectivités, il est annoncé une multiplication de prix par 2,5 pour le gaz et par 9 pour l'électricité ! Plusieurs actions sont, par conséquent, mis en œuvre par la municipalité. L'éclairage public a été diminué, des mesures sont prises pour limiter nos consommations, et nous lançons des travaux d'amélioration thermique.

Nous sommes aussi à votre écoute, afin que vous nous fassiez part de vos préoccupations et suggestions. La Mairie est un des derniers acteurs de proximité, et nous souhaitons pouvoir être des relais pour vos demandes de la vie quotidienne.

Nous espérons vivement que vous profiterez des fêtes pour partager des moments en famille et entre amis ; ces instants si précieux qui donnent chaud au cœur.

Au nom de l'ensemble des conseillers municipaux et des agents communaux, je vous souhaite un très Joyeux Noël, et vous présente mes meilleurs vœux de santé, joie et prospérité en 2023, pour vous et pour ceux qui vous sont chers !

*Renaud Combaud
Maire d'Aigre*

Compte-rendu du 1^{er} juillet 2022

Christophe TIPHONNET est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 juin 2022
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ

Point sur le projet d'extension de la ZAE de Villejésus

Le Maire rappelle que la Communauté de communes Cœur de Charente et la municipalité portent le projet d'extension de la ZAE de Villejésus. A cet effet, une délibération motivée du Conseil municipal a été adoptée lors du conseil municipal de mai.

Le Maire informe les élus de l'avis défavorable de la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), obligeant à refuser le permis d'aménager. Le Maire a refusé de signer la décision défavorable, afin de marquer sa désapprobation du choix de la CDPENAF ; le Permis d'aménager fait donc l'objet d'un avis tacite favorable.

Le Maire et la Maire déléguée ont sollicité un rendez-vous avec la Préfète, et lui ont fait part de leur intention de contester cette décision. Un rendez-vous est prévu avec le Directeur de la Direction départementale des territoires (DDT), afin de trouver une solution permettant de mener à bien le projet d'extension de la ZA de Villejésus.

Aménagement et fonctionnement de l'Espace France Services

Les travaux sont en cours, et devraient être terminés pour une majeure partie fin juillet. L'ouverture devrait pouvoir se faire dans le dernier trimestre/début 2023.

Deux agents doivent être affectés au fonctionnement de l'Espace France Services. Le Maire présente une proposition de fonctionnement pour avis du Conseil municipal, 5 jours sur 7 du mardi au samedi matin.

Il propose de recruter un agent animateur de l'Espace France Services à temps complet au 1^{er} janvier 2022. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de créer le poste et de publier l'annonce.

Dotation d'un dispositif de recueil des demandes de titres d'identité

Le Maire informe les élus que Madame la Préfète a accepté la demande de la commune d'Aigre pour l'installation d'un dispositif de recueil des demandes de titres d'identité. Il s'agira de la seule commune en Charente nouvellement dotée.

Le Maire propose que ce dispositif soit intégré dans l'Espace France Services. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Les membres de la commission « Attractivité » échangeront sur les modalités d'ouverture de ce lieu.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Travaux rue des Ponts et rue des Charrières

Le Maire rappelle les travaux réalisés par l'Agence départementale d'aménagement, début juin, pour la reprise des routes départementales situées rue des Ponts et rue des Charrières. Plusieurs éléments accessoires à la voirie sont de compétence communale et doivent être pris en charge par la commune. Il présente les devis de l'entreprise Bernard TP pour la reprise du ralentisseur rue des Ponts qui s'élève à la somme de 6720€ TTC, et de l'entreprise Eurovia pour les travaux de bordures et caniveaux à reprendre rue des Charrières pour la somme de 8 424 € TTC.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Présentation du dossier de consultation des entreprises : Aménagements des abords de l'église

Le Maire présente le dossier de consultation des entreprises concernant les travaux d'aménagements des abords de l'église, proposé par le bureau d'études BETG. Le Conseil valide le projet présenté.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet bénéficiera d'une subvention du département de 45 900€ et de l'Etat de 122 585 €

Point sur les travaux de FDAC

Le Maire et le Maire-Adjoint en charge du cadre de vie rendent compte des échanges avec la communauté de communes, le bureau d'études BETG et la société Colas, à la suite des remarques sur les travaux de voirie effectués dans le cadre du FDAC 2021 et 2022. Des reprises seront effectuées ; dans l'attente les paiements ont été suspendus.

Point sur l'aménagement des terrains familiaux à Bois Billon

Le Maire rappelle les échanges, lors du précédent conseil municipal, concernant l'aménagement des terrains familiaux, porté par la communauté de communes, à Bois Billon.

A la suite, le Maire a adressé un courrier à la Préfète et au Président du Conseil départemental, récapitulant les échanges et les demandes du conseil municipal : diminution du coût du projet, aucune prise en charge par la commune d'Aigre, demandes de précisions sur le fonctionnement et l'accompagnement de la commune.

Sollicitation du Conseil Départemental sur les carrefours dangereux – proposition d'aménagement rue de la prise

Le Conseil départemental a sollicité toutes les communes pour un recensement des carrefours dangereux. Un point a été fait avec l'Agence départementale d'aménagement à ce sujet.

Le Conseil départemental propose notamment d'étudier rapidement l'aménagement du carrefour entre la rue de la Prise et la route de Matha, pour lequel des subventions départementales pourraient être allouées (demande à faire en 2022 pour des travaux en 2023).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de déposer une demande de subvention au département dans la cadre des amendes de police.

Modification de l'éclairage extérieur de la salle des fêtes de Villejésus

L'éclairage extérieur de la salle des fêtes de Villejésus (cour intérieure du bâtiment) fonctionne sur le réseau d'éclairage public. Il nécessite actuellement une ouverture du boîtier d'éclairage public.

Le Maire a sollicité le SDEG pour étudier une modification de cet éclairage, permettant de mettre en place un fonctionnement autonome de l'éclairage public. Les travaux peuvent être effectués par le SDEG avec une participation à hauteur de 50%, et un reste à charge de 441,88€ HT.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Déplacement du panneau d'entrée en agglomération route de Matha

Le Maire rappelle la sollicitation, effectuée lors du précédent conseil municipal, pour déplacer le panneau d'entrée en agglomération route de Matha, après les dernières maisons.

Un rendez-vous a eu lieu avec l'Agence départementale d'aménagement, qui comprend la demande des riverains « d'intégrer » l'agglomération. Néanmoins, il leur semble justifié que cette zone soit à 70km/h.

L'ADA précise que la notion réglementaire de l'agglomération se caractérise par la continuité ou la quasi-continuité de l'espace bâti le long de la chaussée, conformément à l'article R 110-2 du Code de la route. Au-delà de cette définition administrative, c'est la lecture du milieu par l'utilisateur qui va déterminer son comportement et sa vitesse.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le déplacement du panneau d'entrée en agglomération situé « route de Matha » après la maison numérotée 26, en maintenant une zone à 70 km/h comme actuellement.

AFFAIRES SCOLAIRES

Demande de subvention pour une sortie pédagogique de l'école élémentaire « séjour à la montagne 2023 »

La Maire-Adjointe en charge des affaires scolaires présente le projet de classe de neige de l'école élémentaire en janvier 2023 à Saint-Lary pour l'ensemble des élèves. Une participation serait demandée aux communes à hauteur d'environ 135 € par enfant (budget à affiner).

Le Conseil municipal donne son accord de principe pour le financement de cette sortie.

Proposition de partenariat avec le collège – travail sur l'accessibilité des espaces publics

Le Maire indique que plusieurs élèves d'une classe de 3^{ème} du Collège de l'Osme ont effectué un travail autour de l'accessibilité. Ils ont effectué un diagnostic notamment sur des équipements publics, et le Maire a pu présenter les actions mises en place par la commune. Ils souhaiteraient pouvoir contribuer au financement d'un projet dans ce domaine. Les élèves ont pensé installer le panneau « si tu prends ma place, prends mon handicap »

Le Conseil Municipal salue cette initiative et est d'accord pour accompagner ce projet.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Adhésion au CRCATB

Le Maire rappelle que la municipalité et l'association CRCATB (Contact Rural Cinéma Argence Tardoire Bonnieure) organisent des séances de cinéma, un mercredi après-midi par mois, et pour les vacances scolaires. Celles-ci rencontrent un grand succès.

Pour le bon fonctionnement du point de diffusion, il convient d'adhérer au CRCATB. Le montant de l'adhésion est de 20€ par an minimum.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour une subvention de 250€, comprenant l'adhésion au CRCATB.

Demande de subvention – Congrès départemental des anciens combattants

Le Maire rappelle que le Congrès départemental des anciens combattants s'est déroulé le 25 juin à Aigre. Il remercie les élus présents pour la cérémonie et le service du vin d'honneur.

La section du Pays d'Aigre de l'Association des combattants prisonniers de guerre – TOE – combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc – OPEX – Veuves sollicite l'octroi d'une subvention, afin de contribuer aux frais engendrés pour l'organisation du Congrès.

Le Conseil Municipal, à la majorité, ne souhaite pas verser une subvention. L'engagement de la commune pour cet événement se fait par les frais supportés par la municipalité : mise à disposition de la salle des fêtes, paiement du vin d'honneur.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Accord protection fonctionnelle des élus pour un Maire-Adjoint

Le Maire informe qu'un agent a porté plainte contre un élu pour harcèlement moral.

Le Maire réfute les faits et propose d'accorder à l'élu la protection fonctionnelle de la commune (assurance souscrite auprès de la Mutuelle de Poitiers).

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

Saisine d'un avocat – procédure disciplinaire contre un agent

Le Maire rappelle la procédure disciplinaire engagée contre un agent, et informe de la saisine d'un avocat dans ce dossier. Il sollicite l'accord du conseil municipal pour recourir aux services de Maître Drouineau (avocat à Angoulême).

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

Décision modificative budgétaire : transfert de parcelles au domaine public

Le Maire rappelle que les parcelles de l'espace Billaudeau situées rue de l'église ont fait l'objet d'un transfert au domaine public en vue de leur classement dans la voirie communale (« voie à caractère de place »).

Comme vu avec le conseiller aux décideurs locaux, l'état de l'actif de la commune doit être mis à jour et les trois parcelles (AH 246 – AH 247 – AH 249) doivent être déclassées d'un compte de terrain privé à un compte de voirie communale.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la décision modificative et les écritures comptables utiles.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

Logement communal : fuite d'eau – demande de suspension de loyer

Le Maire informe le Conseil que Madame Océane GIRARD, locataire du logement communal situé 3 rue du petit mairat à Villejésus a subi une fuite d'eau et a dû être relogée pendant la durée des travaux de réparation effectués par les employés communaux.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'exonérer de son loyer mensuel d'un montant de 480,97 €, le temps des travaux.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

Dissolution du budget « Cœur de Pays »

Le Maire rappelle le sujet évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du mois de décembre dernier précisant que le budget annexe « Cœur de Pays » créé en 1999 arrive à son terme (fin des emprunts). Il avait permis d'individualiser sur un budget les travaux d'aménagement du Centre Bourg en trois tranches. Ce budget compte un actif de 1 938 627,89 €, comprenant les aménagements de voirie du centre-bourg, la fontaine, et sa sculpture et le mobilier urbain. Le budget doit être clos et l'actif transféré au budget communal par délibération.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

Dissolution du budget « Lotissement le renclos »

Le Maire informe les membres du conseil que le budget annexe « Lotissement le renclos » arrive à son terme. Il avait été créé pour la réalisation d'une première tranche de 14 lots constructibles.

Le budget doit être clos et l'actif transféré au budget communal par délibération. Le Maire propose au Conseil Municipal de dissoudre ce budget au 1^{er} janvier 2023.

Un budget annexe pourra être recréé au moment de la réflexion sur une deuxième tranche de viabilisation du lotissement « Le Renclos ».

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

Passage à la comptabilité M 57

Le passage à la comptabilité M57 deviendra obligatoire pour les collectivités locales à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle instruction vise à rapprocher davantage la comptabilité publique de la comptabilité privée. Ce rapprochement porte essentiellement sur les pratiques comptables visant à fiabiliser et corriger les comptes en fin d'exercice et avant leur approbation.

La municipalité d'Aigre propose de se porter candidate pour une expérimentation à compter du 1^{er} janvier 2023 sur tous les budgets. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Le Maire précise qu'il n'y aura aucune incidence financière puisque la commune d'Aigre utilise déjà les logiciels adaptés.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Pour des raisons personnelles, Carole DUTRIAUX démissionne de sa fonction d'adjointe. Le Maire propose de ne pas nommer de nouvel adjoint.
- ✓ Projet éolien à Marcillac par Abowind : le Maire fait part de la plaquette de lancement de la campagne d'informations (plaquettes consultables à la Mairie). Le Maire informe que de nombreux habitants ont fait part de leur opposition et ont signé la pétition contre ce projet.
- ✓ A l'occasion de jumelage 2022 avec la ville de Fahrenkrug, et en lien avec la co-présidente Patricia RANOUIL, le Maire propose d'offrir une girouette avec écusson d'Aigre. Accord du Conseil Municipal
- ✓ Le Maire présente la lettre adressée aux Ministres, Christophe BÉCHU et Gabriel ATTAL, concernant la réforme du FCTVA, pénalisant les communes, dans la cadre des aménagements de terrains et les travaux en régie, puisque ces comptes budgétaires sont désormais non éligibles au FCTVA.
- ✓ Pour des raisons de sécurité, le Maire, la Maire déléguée et la conseillère municipale en charge de la sécurité routière proposent de mettre en sens unique la rue de la Potonnerie à Villejésus.
- ✓ Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé devant notaire le 30 juin dernier l'acquisition des terrains appartenant aux conjoints MARROT, pour l'accès à l'atelier technique par la route de Saint-Fraigne.
- ✓ Le Maire rappelle le projet de sécurisation du bourg de Villejésus présenté lors de la réunion du Conseil Municipal d'avril dernier. Le projet a été présenté et validé par les riverains lors d'une réunion de présentation. Les panneaux et marquages seront prochainement installés.
- ✓ Le SDEG organise au niveau départemental et conformément à la loi « LOM », le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et demande aux collectivités qui le souhaitent de proposer des lieux d'implantations. Les lieux proposés pourraient être : Parc des Charmilles et ZA de Villejésus.
Avis favorable du Conseil municipal.
- ✓ Lucie André démissionne de son poste en contrat PEC, elle est recrutée par la CDC Cœur de Charente au Centre de loisirs d'Aigre sur un CDD plus long. Il est prévu le recrutement d'un nouveau contrat PEC pour la rentrée 2022/2023.
- ✓ Le Maire informe les élus que la commune de Villemain accepte de participer à hauteur de 200€ au frais de scolarité de l'enfant Tya Louineau.
- ✓ Le Maire rappelle le lancement de l'étude habitat par la CDC Cœur de Charente.
- ✓ A compter du 1^{er} août, le Major nommé pour commander la Brigade Mansle-Aigre-Montignac est Philippe Le Rossignol. Il informe d'une modification d'horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi et samedi, uniquement le matin. Les élus regrettent cette diminution.
- ✓ Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a adressé un courrier à la Directrice Générale d'Orange concernant la panne du 17 juin occasionnée par un camion et privant ainsi des entreprises de la ZA de Villejésus de connexion téléphonique et/ou internet pour 3 semaines.

Compte-rendu du 2 Septembre 2022

Guillaume DENIS est nommé secrétaire de séance.

Renaud COMBAUD, Maire et Président de séance, constate que le quorum est atteint, et ouvre la séance à 20h10.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1er juillet 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire annonce le décès, le 1er septembre, de la maman d'Evelyne Bertrand. Les obsèques auront lieu lundi 12 septembre. Une gerbe au nom du Conseil Municipal sera envoyée.

A la suite à la démission de Carole Dutriaux de sa fonction d'Adjointe, le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas le remplacer, et décide de supprimer un poste d'adjoint.

Accord du Conseil Municipal.

Afin de mieux répartir les fonctions au sein du Conseil Municipal, il nommera par arrêté les Conseillers Municipaux délégués suivants :

- Christian MÉGRET : Cimetière, suivi des travaux d'eau et d'assainissement, marché et foire mensuelle.
- Emilie ROUX : Action sociale, sécurité routière, prévention et santé
- Nathalie RENARD : Protection des animaux et fourrière

Le Maire propose de rémunérer les conseillers municipaux délégués, à hauteur de 3 % du point de l'indice de référence en vigueur pour le calcul de l'indemnité des élus.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a dû réduire son temps de travail à Grand Cognac afin de compenser la charge de travail à la Mairie et qu'à ce titre, en concertation avec les adjoints, il propose au Conseil Municipal de fixer son indemnité mensuelle au taux de référence de 51.6 %.

Accord du Conseil Municipal. 1 voix contre

Le Maire propose la mise à jour des représentations dans les syndicats et commissions suivants :

- Suppression de la commission solidarité (les missions de la commission seront attribuées au conseil d'administration du CCAS)
- Marie Jarry intègre la commission animation du territoire
- Brigitte Fouré intègre la commission affaires scolaires
- Sylvie Bris et Emilie Roux intègrent le CCAS en remplacement de Brigitte Fouré et Nathalie Renard.
- Emilie Roux devient titulaire du SIVOS Fouqueure – Tusson et Renaud Combaud suppléant.

Accord du Conseil Municipal

ATTRACTIVITÉ

Avancement des travaux de l'Espace France Services et préparation de l'ouverture au public / Mise en place du dispositif de recueil des titres d'identité

La réception d'une première partie du chantier de l'Espace France Services pourrait avoir lieu lors de la réunion de chantier du 8 septembre. Les autres travaux pourraient être finis d'ici début octobre.

En ce qui concerne le dispositif de recueil des titres d'identité, celui-ci pourrait être accueilli dans un bureau situé derrière l'Espace France Services. La plupart des travaux pourront être fait en régie.

Un avis de recrutement a été publié pour le recrutement d'un « Animateur Espace France Services / Instructeur des demandes de titres d'identité ».

Le Maire rappelle les horaires d'ouverture de l'Espace France Services : 24 heures hebdomadaire

Dans un premier temps, le Maire propose d'ouvrir le service de recueil des pièces d'identité 2 jours par semaine : mardi et jeudi

Le recrutement est en cours pour l'espace France Services. Le jury se réunira prochainement.

Marthe JUSTAUD interviendra en complément au sein de l'Espace France Services à raison de 6 heures 30 par semaine.

Le local sera prochainement labellisé après visite des locaux.

A la demande de Nadia CAILLAUD, le plan de financement final sera présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. Le fonctionnement du service sera suivi en comptabilité analytique.

Bar « La Cagouille » : présentation du questionnaire aux habitants et sollicitation d'une subvention au Conseil départemental

Dans le cadre de la candidature au programme « 1000 cafés » pour le bar/restaurant « La Cagouille » à Villejésus, la municipalité va consulter les habitants afin de mieux connaître leurs attentes. La Maire-Adjointe présente aux membres du Conseil municipal le questionnaire validé en commission « Attractivité » et qui pourrait être distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune historique de Villejésus sur le devenir du local. Une réunion sera ensuite organisée pour rendre compte des résultats du sondage.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le questionnaire et à faire part de ses remarques. Le questionnaire sera personnalisé aux Villesalémois.

En ce qui concerne les travaux, l'intervention la plus urgente serait les travaux de toiture. Des devis ont été demandés aux entreprises : Robin, Tiphonnet et Ducouret. Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du « Soutien à l'initiative locale » au taux de 40%

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du département.

Projet de partenariat avec la SAEML Territoires Charente

Le Maire et la Maire-Adjointe informent les membres du Conseil municipal des difficultés rencontrées par les boulangers, au regard de la situation du local qu'ils louent au 6 Grande Rue.

Les propriétaires des murs sont défaillants (pas de travaux d'entretien, loyer très élevé...) et ne disposent pas des moyens financiers pour gérer leur bien. Ils envisagent une vente, ce qui pourrait remettre en cause leur activité.

Le Maire et la Maire-Adjointe présentent la possibilité d'un portage foncier par la SAEML Territoires Charente. Avis favorable.

Les élus proposent d'étudier également la situation du local occupé par le magasin « Le Panier du Coin » qui semble en mauvais état.

Instauration d'une taxe d'habitation sur les logements vacants

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) peut être instaurée dans toutes les communes où la Taxe sur les logements vacants n'est pas appliquée, ce qui est le cas de la commune d'Aigre.

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est due par les propriétaires des communes concernées qui possèdent un logement vacant à usage d'habitation depuis plus de deux ans consécutifs au 1er janvier de l'année d'imposition.

Les logements habités plus de 90 jours consécutifs dans l'année, subissant une vacance involontaire (le propriétaire cherche un locataire ou un acquéreur), nécessitant des travaux importants pour être habitable (plus de 25 % de la valeur du logement) et les résidences secondaires meublées soumises à la taxe d'habitation ne sont pas concernés par cette taxe.

Le taux applicable pour la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) correspond au taux communal de la taxe d'habitation de la commune, à savoir 13,54%.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur l'instauration de la THLV.

Cette décision serait prise afin d'inciter les propriétaires de logements vacants depuis de nombreuses années à vendre ou rénover leur bien.

Monsieur David Picaud, Conseiller aux décideurs locaux a estimé le produit de la taxe entre 7 000 € à 8 000 €.

Le Conseil Municipal accepte à 1 voix contre et 2 abstentions d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Signature de conventions de passage pour les sentiers de randonnée

Dans le cadre de la mise en place de sentiers de randonnée sur la commune, il est proposé à certains propriétaires de signer des conventions relatives au passage et au balisage des itinéraires de promenade et de randonnée, avec le Maire et le Président du Conseil départemental. Ces conventions ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le propriétaire autorise le passage du public non motorisé sur la parcelle, à des fins de création d'un circuit de randonnées.

Le Maire précise qu'Annie Justaud et Bernard Lavoué, marcheurs confirmés et membres de la fédération départementale des randonnées pédestres de la Charente sont d'un précieux conseil dans la création des circuits de randonnées, et les remercie pour leur aide.

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ces conventions au nom de la commune d'Aigre.

Accord du Conseil Municipal

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Présentation du programme de travaux sur le réseau d'eau potable (SIAEP)

Le SIAEP Nord-Ouest Charente a lancé une consultation d'entreprises pour la réalisation de renouvellement de réseaux d'alimentation en eau potable sous la forme d'un accord-cadre pour 4 années (2021-2025). Les travaux à réaliser concernent le renouvellement de conduites en acier, de différents diamètres et datant de l'après-guerre, présentant un taux de vétusté avéré, ainsi que la reprise et le renouvellement des branchements associés.

Des travaux vont être réalisés à partir d'octobre/novembre sur les voies suivantes : Rue du Puits de l'Amour, Rue du Temple, Rue Neuve, Rue du Portail de l'école des Garçons, Rue des Gaillards et Rue du Professeur G. Michel et devraient durer environ 5 mois.

Une réunion publique aura lieu avec les riverains avant le début des travaux afin de leur présenter les travaux et le planning.

Signature de la convention FDAC 2022 avec la CDC Cœur de Charente

Le Maire rappelle le programme de travaux FDAC 2022 pour l'entretien de la voirie communale (rue des carrières aux granges, voie communale de Cessac, Rue du pensionnat laroque, rue des trois ponts, limitrophe avec la commune de Marcillac avec option pour les caniveaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Cœur de Charente par l'entreprise COLAS. Le montant des travaux s'élève à la somme 25 299,34€ TTC.

Certains travaux du FDAC 2021 ont fait l'objet de reprises.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention de mandat avec la CDC pour le versement du fonds de concours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Cœur de Charente.

Convention avec le collège d'Aigre pour l'entretien des espaces verts

Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une convention avait été signée entre la commune historique d'Aigre et le collège d'Aigre en 2007, pour la mise à disposition du personnel communal et du matériel en cas de besoin pour les espaces verts. Cette convention n'a pas été reprise sur la commune nouvelle d'Aigre.

Il présente la sollicitation du collège, pour le prêt du matériel nécessaire pour l'entretien de leurs espaces verts.

Accord du Conseil Municipal pour le prêt du matériel.

AFFAIRES SCOLAIRES

Point sur la rentrée scolaire et sur les ressources humaines au sein des écoles

Le Maire, Président du SIVOS, et la Maire-Adjointe en charge des affaires scolaires, font un point de situation sur la rentrée à l'école maternelle et à l'école élémentaire.

Effectifs école Maternelle : 63 élèves. Robyn Diggle de Mons a été recrutée en contrat PEC (financement 30 %) en remplacement de Lolita BERNARD.

Effectifs école élémentaire : 84 élèves. Stéphanie Garot a été recrutée en contrat PEC à raison de 30 heures hebdomadaire à l'école élémentaire en remplacement de Lucie André (financement à 30 %).

Josiane Richard a été recrutée en contrat PEC à la cantine scolaire en remplacement de Laurence Dilhac, qui est affectée à temps complet au service technique suite à la démission de Laurent DUROURE qui rejoindra l'ADA de Villefagnan le 15 octobre prochain.

Sylvie Bris informe le Conseil Municipal qu'une charte de bonne conduite avec permis à point est mise en place à l'école élémentaire suite aux incivilités récurrentes de l'année scolaire écoulée.

Cantine scolaire : une commande de petit matériel a été réalisée dans l'été pour la somme d'environ 1500 €, conformément à ce qui a été validé en commission des Affaires Scolaires

ANIMATION DU TERRITOIRE

Journée « Aigre en Sports »

Les associations sportives et la municipalité en partenariat avec la Communauté de Communes Coeur de Charente ont décidé d'organiser une journée de promotion des activités sportives locales, « Aigre en Sports », le samedi 3 septembre prochain de 10h à 18h.

Les associations pourront présenter leurs activités (à destination de tous les âges) et inciter ainsi à fréquenter l'un de nos clubs.

Le Maire propose d'offrir le repas aux bénévoles qui participeront à cette journée.

Accord du Conseil Municipal.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Ressources humaines : modification du tableau des effectifs

Le Maire informe des changements dans les effectifs de la commune d'Aigre, et présente les modifications proposées dans l'organisation des services :

- Recrutement d'un VTA en remplacement de Bastien ORGÉ
- Laurent DUROURE est muté à l'ADA de Villefagnan à compter du 15 octobre prochain.
- Cédric VARLET est suspendu de ses fonctions depuis le 3 juin. Procédure disciplinaire en cours (il pourrait être suspendu de ses fonctions pendant de 2 ans). La plainte pour harcèlement de Monsieur VARLET déposée contre Christophe TIPHONNET a été classée sans suite. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a refusé la demande de rupture conventionnelle de Monsieur VARLET qui aurait eu pour conséquences le versement minimum d'environ 32 000 € (indemnité de rupture + ARE). Suite à cette décision Cédric VARLET envisage de démissionner.
- Fin du contrat aidé de Robin DOYEN le 15 décembre prochain. Il donne entière satisfaction. Il lui sera proposé une stagérisation.

- Laurence DILHAC est affectée pour une période d'essai d'un an, à temps complet au service « espaces verts ».
- Il est proposé le recrutement d'un contrat aidé ou CAP en alternance au service technique.
- Coline TABUTAUD renouvelle sa demande de disponibilité de droit (voir durée).
- Josiane RICHARD est recrutée en contrat PEC au service de restauration scolaire en remplacement de Laurence DILHAC. Taux de prise en charge par l'état 50%.

Le temps de travail d'Amélie NOIRAUD, affectée à l'entretien du réfectoire de l'école élémentaire sera porté à 6 heures hebdomadaire au lieu de 5 heures.

Décision modificative budgétaire

Le Maire présente une proposition de décision modificative budgétaire, pour réajuster des dépenses inscrites au budget en crédits insuffisants ou non prévues au budget :

Fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement :

657361

Participation budget annexe Caisse des écoles	9 353
22 Dépenses imprévues	- 9 353
TOTAL	0

Investissement

- Dépenses d'investissement :

2188 - Table pique-nique Villejésus & mobilier urbain	3 000
Travaux de mise en sécurité (biens en état de péril)	5 000
Signalétique	2 887
TOTAL	10 887

- Recettes d'investissement :

1328 – Subvention Robot de tonte	10 887
TOTAL	10 887

Accord du Conseil Municipal.

Régularisation d'un achat de parcelle (rue Sous le Pont à Aizet)

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en 1990, la commune historique d'Aigre avait délibéré pour faire border et acheter pour l'euro symbolique une partie de la parcelle ZD 96, afin d'élargir la voie communale n°202. L'acte n'a jamais été signé.

Avec l'accord du propriétaire, il propose de régulariser la situation et de l'autoriser à signer, au nom de la commune, l'achat de la parcelle ainsi redélimitée pour l'euro symbolique, par acte administratif.

Accord du Conseil Municipal.

Demande d'achat d'une parcelle à Saint-Mexant

Le Maire présente la demande de Monsieur PETIT, qui est propriétaire à Saint-Mexant de l'ensemble des parcelles desservies par un ancien sentier communal en impasse. Il souhaite savoir si la commune est vendeuse du fond de ce sentier, surface 35m².

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre le fond de parcelle (environ 35m²) à Monsieur PETIT à 1 € le m². Bornage à charge de Monsieur PETIT.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de Caroline COLOMBIER, Député de la Charente qui l'informe qu'elle pourrait tenir des permanences dans les mairies
- ✓ La Direction d'Orange informe le Maire que, à la suite de son courrier d'alerte consécutif aux différents dérangements sur la commune, elle se propose de réaliser un diagnostic en conséquence.
- ✓ Nouveaux horaires du bureau de poste d'Aigre : levée de courrier à 15 heures. Fermeture du guichet à 14 heures 30.
- ✓ Les affiches du collectif « bassines non merci » appelant à la dégradation des réserves d'eau ont été apposées sans autorisation sur le territoire communal. Elles ont été enlevées. Le Maire a porté plainte à la gendarmerie.
- ✓ INSEE : Résultats provisoires recensement 2022 : 1368 bulletins individuels + 39 personnes dans les habitations mobiles + 158 personnes recensées dans les 5 communautés. En attente des résultats définitifs.
- ✓ Rappel : Marché des producteurs au parc des Charmilles vendredi 9 septembre.
- ✓ Rappel Balade nocturne organisée par le PETR, sur le thème « les bruits de la nuit » le vendredi 30 septembre de 20 heures à 22 heures.
- ✓ Remerciements de l'association des anciens combattants pour le prêt de la salle des fêtes à titre gracieux à l'occasion de leur congrès départemental.
- ✓ Le 1^{er} octobre prochain, l'association des médaillés militaires occupera la salle des fêtes d'Aigre à titre gracieux.
- ✓ L'inauguration des postes électriques peints, rue Traslefour et place de l'église à Villejésus, en partenariat avec ENEDIS et le chantier d'insertion de Mansle aura lieu le vendredi 7 octobre à 18 heures.
- ✓ Monsieur Ferreyrol, Président de l'Association « Charente des deux mondes » propose d'organiser à Aigre une journée d'hommage aux soldats Charentais avec remise de décorations. Le Maire a donné son accord.
- ✓ Affaire Commune d'Aigre / Beaumanoir : la commune est condamnée sur le fondement juridique à payer la somme de 4 500 €. La procédure de police sera poursuivie.
- ✓ Distributeur de billets : activités juillet 2022 : 15 584 retraits. Montant total retiré 1 205 860 € depuis 10 mois.
- ✓ Fermeture du magasin « mercerie verte ». Mme Gladys RENAUD continue son activité de couturière à domicile.
- ✓ Reprise du salon de coiffure « Planet'air » par Nadia AUGÉ.
- ✓ La recyclerie URIEL a fait l'acquisition de l'ensemble immeuble GIAT et y a installé son commerce.
- ✓ A l'ancienne pharmacie : Ouverture d'un magasin « Le Central » : gérant Monsieur LOLLI.
Dans l'ancien commerce de « la Coupe Fleurie » ouvrira prochainement un commerce de restauration rapide.
- ✓ Ambulances Aigrinoises : le pied des murs bleu du nouveau bâtiment seront masqués par des plantations. Le panneau « Ambulances Aigrinoises » sera installé prochainement.
- ✓ Octobre rose : Une marche sera organisée le samedi 22 octobre, au profit de la ligue. Vente de tableaux peints au profit de l'association Charentaise « Fleur d'Isa ». Comme l'année passée, les Mairies d'Aigre et Villejésus, et les églises des deux communes historiques seront parées d'un éclairage rose.
- ✓ Sécurisation de l'entrée de Villejésus depuis Mansle : à la suite de la réunion publique, les aménagements ont été vus avec l'ADA, les commandes de signalétique et la rédaction des arrêtés d'application sont en cours. Un courrier explicatif a été envoyé aux riverains. Le Département propose à la Commune de déposer une demande de subvention supplémentaire dans la cadre d'aménagements de sécurité. Accord du Conseil.

- ✓ Pour information : l'acte administratif avec les conjoints Martin pour la pointe de terrain à Saint-Aubin face à la maison Coldeboeuf a été signé et est de retour de l'enregistrement.
- ✓ En raison des dépôts sauvages, les containers collectifs à Saint-Aubin et au Redour ont été supprimés. Des bacs individuels seront fournis aux habitants. Un courrier explicatif a été distribué à chaque foyer concerné.
- ✓ Le département a refusé la demande d'effacement de réseaux au lieu-dit St Mexant. L'opération n'entre pas dans le champ d'application de la convention « environnement-cadre de vie » du département.
- ✓ Cimetières : Une procédure de reprise d'environ 40 concessions débutera prochainement. Durée de la procédure 1 an et 3 mois.
- ✓ La vente des immeubles Hury et Pourut à Monsieur King a été signée le 21 juillet dernier.
- ✓ Dossier terrains d'accueil à Bois billon : La CDC poursuit son projet avec 9 bâtis pour 3 groupes familiaux. La CDC demande que la réfection du chemin et la défense incendie soient à prises en charge de la commune. Refus de la commune. Le Maire présentera la position du Conseil au Conseil Communautaire. Une réunion aura lieu du début octobre afin d'organiser le déplacement des familles.
- ✓ En raison de nuisances sonores, la borne à verres située à Villejésus sur le petit parking, le long de la route départementale à droite en arrivant de Mansle sera enlevée.
- ✓ Par arrêtés, le stationnement rue Torse est interdit. La rue de la Potonnerie est mise en sens unique.
- ✓ L'Etat a versé une subvention de 11 683 € au titre de l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à 3 ans.
- ✓ Pour info : Affaire Dugalais / Sivos école Maternelle, suite au pourvoi en cours d'appel, diminution de la condamnation du SIVOS avec un gain d'environ 14 000 € pour le SIVOS.
- ✓ La société RP GLOBAL souhaite déposer une demande pour l'installation d'un parc photovoltaïque sur un terrain au-dessus de bois billon. Le projet n'est pas compatible avec le PLUI.
- ✓ Sollicitation pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au-dessus de la Résidence des Oiseaux. Projet non compatible avec le PLUI.
- ✓ Projet parc éolien de Marcillac : Plaquettes d'infos de juillet et août 2022, disponibles à la Mairie.
- ✓ Emilie ROUX propose une réflexion avec la gendarmerie sur la sécurisation des abords des écoles d'Aigre : Composition du groupe de travail : Emilie ROUX, Renaud COMBAUD, Sylvie BRIS, Christophe TIPHONNET, Christian MEGRET, Raphaël BOUCARDEAU, Nathalie RENARD, Christian MEGRET, Christophe TYRÉ.
- ✓ Tanguy GAILLARD a sollicité la gendarmerie pour le projet vidéo-protection : RDV prévu en octobre. Monsieur Charrier du service vidéo-protection a informé Tanguy GAILLARD que ce type d'installation pourrait être subventionnée en 2023.
- ✓ Le Maire remet à Damien TRILLAUD, le cadeau du Conseil Municipal à l'occasion de la naissance de Maël.

Compte-rendu du 7 Octobre 2022

Tanguy GAILLARD est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 Septembre 2022 Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ

Avis de la commune sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Cœur de Charente

L'arrêt du PLUi, lors du conseil communautaire de Cœur de Charente le 12 juillet 2022, marque le commencement de la phase administrative de la procédure, au cours de laquelle les communes membres de la communauté de communes Cœur de Charente mais aussi les personnes publiques associées et les personnes ayant demandé à être destinataires du projet de PLUi arrêtés ont la possibilité d'exprimer leur avis sur ce projet. Cette phase de concertation précède l'organisation de l'enquête publique, étape également importante dans la mesure où le public va pouvoir accéder à l'ensemble des pièces composant le dossier et formuler des observations sur le projet de PLUi.

Le dossier complet est consultable sur le lien suivant : <https://www.coeurdecharente.fr/fichespratiques/planification/plan-local-durbanisme-intercommunal/le-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui-arrete-a-lunanimite/>

Il convient que la commune d'Aigre donne son avis sur le projet de PLUi.

Le Maire présente les grandes lignes du PLUi. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de PLUi, assorti des réserves énumérées ci-dessous :

Sur le règlement écrit

- L'implantation des bâtis à l'alignement ou avec un retrait maximal de 10 mètres peut constituer une contrainte importante selon la géométrie de la parcelle.
- « Dans le secteur A, leur hauteur n'est pas règlementée sauf pour les installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, à moins de 200 mètres d'un secteur Nf et/ou à moins de 500 mètres d'une zone U et/ou AU, où la hauteur est limitée à 12 mètres. » : La limite de 500 mètres d'une zone U et/ou AU doit être repoussée à 800 mètres, conformément au Guide de l'éolien.

Sur le zonage

- Secteurs à classer en zone urbanisée : Route de Matha (numéro 22 à 26) et Chemin des Prés noirs (numéros 2 et 4) ; Hameau de Cessac
- Dents creuses : 411 ZM 165 (rue de la Croix du Perret) ; AD 181 (rue des Orneufs)
- Terrain à classer en NI : 411 ZM 67 (terrain d'aéromodélisme)
- Terrain à classer en NI : 411 ZM 142 à 145 (terrain de moto-cross)
- Terrain à classer intégralement en Ub : 411 B 873 (ancien garage qui est désaffecté et à désormais uniquement une vocation privée + pastiller en espace agricole car possibilité d'y mettre le siège d'une exploitation agricole)

Sur les zones à urbaniser et les OAP

- Etendre la zone AUz1 à l'ensemble de la parcelle 411 ZD 106 (ZAE Villejésus)
- Etendre la zone AUh à l'ensemble de la parcelle (Le Renclos)

Sur les emplacements réservés

- Supprimer ER4 : création du chemin d'accès aux ST (parcelles déjà achetées par la commune d'Aigre)
- Créer ER 10 (411 ZD 22) : accès à la ZAE par le nord
- Créer ER 11 (411 D 1525, 1258, 1259, 1522, 1264) : création d'un chemin d'accès à des parcelles agricoles
- Créer ER 12 (411 ZN 210) : création d'un chemin entre l'Allée de Villamont et la rue des Montplaisirs
- Créer ER 13 (411 E 865, 866, 785) : création d'un chemin de randonnée (lavoir de Basleville – rue des Trois Ponts)

Exercice du droit de préemption

Par délibération du conseil municipal du 12 novembre 2009, la commune historique d'Aigre a approuvé son Plan local d'urbanisme. Un Plan local d'urbanisme intercommunal est également en cours d'élaboration à l'échelle de Cœur de Charente.

La compétence d'un EPCI à fiscalité propre en matière de plan local d'urbanisme emporte sa compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain (DPU), ce qui est le cas de Cœur de Charente. La communauté de communes peut déléguer le DPU à une commune.

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal, sur le fait que la commune puisse exercer le droit de préemption urbain, afin de disposer de plus de souplesse et de réactivité.

Compétence communauté de communes. Solliciter la CDC pour récupérer droit de préemption.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter la délégation du droit de préemption de la communauté de communes Cœur de Charente à la commune nouvelle d'Aigre.

Demande d'ouverture à l'urbanisation de la ZAE de Villejésus

Le Maire rappelle que les élus de la Communauté de communes Cœur de Charente, avec le soutien de la municipalité d'Aigre, ont décidé de réaliser une extension de la ZAE de Villejésus pour viabiliser 5 à 10 lots destinés aux activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, sur une surface d'environ 4 ha.

Conformément à l'article L111-3 du code de l'urbanisme, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties actuellement urbanisées de la commune, sauf sur délibération motivée du conseil municipal. Une délibération a été approuvée par le Conseil municipal en juin.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, par suite, la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a émis un avis défavorable.

Après rencontre avec les services de l'Etat, et compte-tenu également du projet porté par la société Cognac Gautier, un nouveau projet est présenté. La demande sera réétudiée par la CDPENAF.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'ouverture à l'urbanisation de cette zone.

Devenir des bâtiments de l'ancienne communauté de communes et de l'ancienne école maternelle - projet avec Logélia

Le Maire et la Maire-Adjointe en charge de l'Attractivité rappellent les échanges en Conseil municipal de décembre 2021, concernant le devenir des bâtiments de l'ancienne communauté de communes et de l'ancienne école maternelle.

La commune est propriétaire de l'ancienne école maternelle et du logement attenant situé, 1 rue du pensionnat Laroque à Aigre. Le logement n'est pas reloué. Ce bâtiment abrite au rez de chaussée, le club des aînés d'Aigre et l'espace Mémoires d'escargot. L'étage est inoccupé.

La Communauté de Communes Cœur de Charente est vendeuse de l'immeuble situé 10 rue du pont Raymond à Aigre. Ce bâtiment abrite aujourd'hui un bureau de la CDC, l'ADMR, l'AFRIPA, l'association Le Chemin du Hérisson et diverses permanences. Le service des domaines avait estimé l'immeuble à 240 000 €. Cœur de Charente propose en priorité la vente du bâtiment à la Mairie d'Aigre.

Le Maire et la Maire-Adjointe ont fait visiter les immeubles à Logélia ; les équipes ont jugé très intéressants ces bâtiments et leur situation dans le cœur du bourg. Les deux réalisations pourraient être mutualisées. Afin d'étudier leur faisabilité, Logélia propose de confier une étude à l'architecte Maryline Jourdanas, cofinancée par la commune et Logélia, pour un coût de 33 880.00 €. Il est proposé de partager le coût de l'étude avec Logélia et d'inscrire la somme de 16 940,00 € au budget 2023. Accord du Conseil Municipal. Le Maire propose de missionner l'EPF (Etablissement public foncier) sur le bâtiment de la CDC, rue du Pont Raymond. Avis favorable.

Avancement des travaux de l'Espace France Services et point financier

La réunion de réception du chantier a lieu jeudi 6 octobre.

Le recrutement a eu lieu avec arrivée de l'agent, Bastien Orgé, prévue début novembre. L'Etat verse une dotation de 30 000 annuellement. L'ouverture est prévue début décembre.

Pour faire suite à la demande de Nadia Caillaud lors du précédent conseil municipal, le point financier du projet est présenté en séance.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Aménagement des abords de l'église et des rue adjacentes : présentation de l'analyse des offres

L'appel d'offres a été lancé le 12 juillet dernier et la date de réception des offres était fixée au 9 septembre. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 septembre

Les travaux se décomposent en deux lots :

1. Lot 1 – VRD : 5 entreprises ont répondu.
2. Lot 2 – Aménagements paysagers : 3 entreprises ont répondu.

Le Maire présente les offres et les entreprises retenues, après avis de la Commission d'appel d'offres :

1. Lot 1 : Estimation du bureau d'études 341 784.55 €. L'offre de l'entreprise BERNARD TPGT à 264 360.74 € HT (tranches optionnelles incluses) est retenue.
2. Lot 2 : Estimation du bureau d'études 37 721.50 HT. L'offre de la Société ALLURE D'EXTERIEUR est retenue pour la somme de 24 064.50 € HT (tranches optionnelles incluses).

Le Maire rappelle les subventions sollicitées :

DETR accordée 122 585.23 €

Conseil Départemental, subvention accordée : 45 900 €.

Demandes en cours auprès du Crédit agricole et de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Le Maire propose de lancer la consultation auprès des organismes bancaires, conformément à ce qui avait été inscrit au budget 2022. Néanmoins, le montant serait revu à la baisse (150 000€) au regard des subventions obtenues.

AFFAIRES SCOLAIRES

Point sur le service de restauration scolaire

La Maire-Adjointe présente la charte de bonne conduite et le permis à point mis en place au service de restauration scolaire à l'école élémentaire pour une période de test.

Il est proposé que les menus établis par le cuisinier soient validés par une diététicienne. Il conviendra de prendre contact avec le service du centre de gestion pour une estimation de la prestation

ANIMATION DU TERRITOIRE

Pour sur les événements à venir : repas des aînés, marché de Noël, Téléthon

Vide réserve des commerçants : 16 octobre 2022

Octobre rose : marche organisée le 22 octobre. Vente de tableaux peints au profit de l'Association « Fleur d'Isa »

Balles roses organisée par le tennis club : 29 octobre 2022

Repas des aînés : 20 novembre 2022. Remarque d'un habitant, pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer au repas des aînés. Décision du Conseil Municipal : La volonté est de partager un moment festif, et il serait trop complexe et onéreux de mettre en place une alternative, même si les élus comprennent la demande de cet habitant.

Téléthon : 2, 3 et 4 décembre 2022.

Marché de Noël, organisé par l'Associations des commerçants : 4 décembre 2022.

Spectacle de Noël des enfants : Samedi 17 décembre. Spectacle de magie réservé. Coût 600 €.

Délégations du Conseil Municipal au Maire – mise à jour

Le Maire rappelle les délégations accordées par le Conseil municipal, par délibération du 29 mai 2020. Il propose d'y apporter certaines modifications. Les délégations supplémentaires suivantes sont accordées :

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les limites de l'estimation des services fiscaux ;

26° De demander à tout organisme financeur, pour toute action de la commune, en fonctionnement comme en investissement, l'attribution de subventions ;

27° De procéder, pour tout bien municipal qu'il appartienne au domaine public ou au domaine privé, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

La loi 3DS de 2022 prévoit la possibilité d'accorder au Maire, par délibération du Conseil municipal, les délégations supplémentaires suivantes :

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Le Conseil Municipal accepte (1 voix contre) de donner au Maire les délégations supplémentaires énumérées ci-dessus.

Décision modificative budgétaire

La participation à l'ATD inscrite au budget pour l'appui aux logiciels est insuffisante. Le Maire propose d'effectuer un virement de crédit au compte 657358 : + 830.00 € par un prélèvement du même montant sur l'article 022 – Dépenses imprévues.

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de suspendre le loyer de Madame Océane GIRARD pendant un mois, suite à la fuite d'eau dans son logement qui l'a obligée à être relogé ailleurs pendant les travaux. Cette décision nécessite une écriture comptable au compte 678 : + 56.00 € à prélever sur les dépenses imprévues de fonctionnement.

Le Maire présente la demande de subvention de la MFR de Jarnac, pour un enfant d'Aigre scolarisé. Accord du Conseil Municipal, pour le versement d'une subvention de 50.00 € à prélever sur les dépenses imprévues de fonctionnement.

Dissolution du budget annexe « Caisse des écoles »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service de restauration scolaire est individualisé sur le budget annexe Caisse des écoles. Le personnel du service est payé sur le budget communal et le budget de la caisse des écoles reverse en fin d'année une subvention au budget communal égale à la charge de personnel.

Dans une volonté de simplification budgétaire, le Maire propose de dissoudre le budget annexe Caisse des écoles, et que le service de restauration soit intégré au budget communal. Les dépenses et les recettes (familles, enseignants, communes) du service seront suivies en comptabilité analytique.

Un budget Caisse des écoles peut être dissout au terme de trois ans sans écritures.

Accord du Conseil municipal.

Intégration de travaux en régie

Le Maire rappelle les travaux réalisés en régie au cours de l'année 2022.

Il informe le Conseil Municipal que les travaux en régie ne sont plus éligibles au FCTVA selon le schéma classique. Les communes auront la possibilité de récupérer la TVA sur les travaux en régie uniquement si une délibération antérieure aux travaux fixant l'enveloppe de l'opération a été prise en amont.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à passer les écritures comptables utiles à l'intégration des travaux en régie énumérés ci-dessous.

- Chemin de la motte : Coût des matériaux + main d'œuvre : 30 448.94 €
- Bloc sanitaire charmilles : Coût des matériaux + main d'œuvre : 24 929.92 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire passer les écritures comptables nécessaires à l'intégration des travaux en section d'investissement.

Délibérations relatives au passage à la comptabilité M57

La collectivité a émis le souhait d'un passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2023, pour cela plusieurs délibérations sont requises :

- Délibération actant le passage à la nouvelle nomenclature M57 au 1er janvier 2023 ;
- Délibération sur les amortissements et de suivi des subventions d'équipement versées ;
- Délibération sur les provisions pour créances douteuses (fixées à 15%).

Avis favorable.

Admission en créances éteintes

La commission de surendettement des particuliers de la Charente a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, pour une famille d'Aigre pour une dette de cantine scolaire d'un montant de 1419.40 €. Le comptable de la collectivité demande au Conseil Municipal d'admettre en créances éteintes la dette ci-dessus.

Le Conseil Municipal refuse au regard du montant, et du fait que cela soit imposé (16 contre, 1 abstention, 2 pour).

QUESTIONS DIVERSES

✓ Musée de l'escargot : Le Maire fait part d'un courrier de M. Vallé, qui a donné sa collection. Il recevra prochainement M. Vallé pour évoquer le devenir de l'Espace « Mémoires d'escargots ».

✓ La famille Réveillaud a saisi la commission régionale du patrimoine et de l'architecture pour la protection du château de Crève-cœur au titre des monuments historiques. Le Maire doit donner son avis et sollicite le sentiment des élus. Avis favorable sur un périmètre limité.

✓ Bois Billon : Conformément à la décision du Conseil, Renaud Combaud et Brigitte Fouré ont fait part du désaccord de la commune en Conseil communautaire, compte-tenu du coût et du dimensionnement du projet, ainsi que des travaux non pris en compte (chemin). Le projet a, de ce fait, été refusé en Conseil communautaire. Le déménagement des familles sur le terrain provisoire n'aura pas lieu pour le moment. Renaud Combaud informe qu'en l'état, il refusera de signer le permis de construire.

- ✓ Les Mairies ont reçu une demande d'avis sur la cartographie des zones propices à l'éolien. Le Maire adressera un courrier à Madame la Préfète, s'opposant à tout nouveau projet éolien, le Nord Charente ayant contribué fortement au développement de l'éolien.
- ✓ Le Maire et la Maire-Adjointe font le point sur le projet de domicile groupé pour personnes âgées avec SOLIHA. Le dossier est freiné en raison d'une augmentation de 15 % du coût des travaux. La commune pourrait se porter garant, si SOLIHA n'obtient pas de subventions (voir pour solliciter le « fonds friche »).
- ✓ Boulangerie « Baguette gourmande » : Brigitte Fouré rappelle l'état du bâtiment occupé par la boulangerie et ses contacts avec la propriétaire qui souhaite vendre ce local. Les occupants ne peuvent pas l'acheter actuellement. La SAEML Territoire Charente pourrait étudier un portage immobilier sur ce local.
- ✓ Il convient de désigner un conseiller municipal référent auprès du SDIS. Guillaume DENIS est nommé correspondant incendie et secours.
- ✓ Le Maire informe de la démission de Cédric VARLET à compter du 19 septembre dernier. Cela met fin à la procédure disciplinaire en cours.
- ✓ Coline TABUTAUD, en disponibilité de droit depuis deux ans, a fait part de son intention de démissionner (en attente de son courrier de démission). La démission sera acceptée.
- ✓ Le Maire informe de la demande de renouvellement de disponibilité pour convenances personnelles de Frédérique Boucardeau pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023. Accord du Maire.
- ✓ La plainte pour dépôt sauvage à l'aire de repos du Redour a été classée sans suite.
- ✓ Le Maire informe de la situation conflictuelle avec un habitant du Redour, en stationnement gênant continuellement. En raison de menaces reçues, le Maire a déposé plainte.
- ✓ Le Maire fait part du courrier de Calitom, informant d'une augmentation de 21 % des participations auprès des collectivités, soit 19,20 € TTC par habitant. Ce montant devrait s'élever à 26 € TTC par habitant d'ici 2026.
- ✓ Les cars THORIN ont signalé des vols de carburant dans les bus qui stationnent la nuit place Fahrenkrug.
- ✓ Le Maire informe que les drapeaux des anciens combattants du secteur d'Aigre ont été mis au jour à l'occasion du rangement du grenier.
- ✓ L'Amicale des Sapeurs-Pompiers sollicite la location de l'ancienne caserne des pompiers à côté de La Poste. La commission de rendra sur place afin d'étudier la demande.
- ✓ Le Maire fait part des plaquettes d'information reçues pour le projet éolien Villognon.
- ✓ Nadia Caillaud souhaite savoir ce qu'il en est des Ambulances Aigrinoises. Elle indique avoir eu des retours des employés, indiquant que Monsieur Catinaud aurait reçu de nombreux retours sur la couleur de la façade de son nouveau bâtiment aux Granges. Le Maire informe qu'il a sollicité le service urbanisme de la communauté de communes.
- ✓ Nadia CAILLAUD, regrette la tournure du courrier distribué aux habitants sur l'augmentation de la taxe foncière qui pouvait insinuer que l'ancienne Municipalité était en partie responsable de l'augmentation de la taxe. Le Maire fait remarquer que ce courrier précisait uniquement que l'augmentation de l'impôt était essentiellement due à l'augmentation de la taxe d'ordures ménagères fixée par CALITOM, donc qui n'est pas de compétence communale.
- ✓ Dans le cadre des économies d'énergie, les points suivants sont discutés :
- ✓ L'éclairage public sera éteint de 22 heures à 6 heures 30 sur toute la commune, au lieu de 0 heures 30 à 5 heures sur la commune historique d'Aigre et 23 heures 30 à 6 heures sur la commune historique de Villejésus.
- ✓ Certains points lumineux de la commune seront déconnectés ou déposés (demande de devis à effectuer au SDEG).
- ✓ Une étude sera sollicitée pour le passage des éclairages au LED.
- ✓ Patricia Ranouil propose de réduire les décorations lumineuses de Noël. Considérant l'ambiance déjà morose, les éclairages de Noël seront maintenus, mais il est tenu compte du fait que ceux-ci fonctionneront moins (avec la diminution de la durée de l'éclairage public).

LA COMMUNE D'AIGRE SIGNATAIRE DE LA CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN »



Le 7 juillet, Renaud Combaud, Maire d'Aigre, a signé la convention « Petites villes de demain » avec Madame la Préfète de la Charente, le Président de la communauté de communes et les Maires des autres communes labellisées.

Cœur de Charente est ainsi la première collectivité du département à signer la convention qui contribuera à redynamiser les bourgs des communes rurales. Elle permet par exemple de dispositifs incitatifs pour l'investissement dans la réhabilitation du logement vacant (« Denormandie dans l'ancien »). Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat de Mairie.

« CINÉ PLEIN AIR » AU PARC DES CHARMILLES

Le 10 juillet, vous étiez nombreux à venir au Ciné plein air organisé par la municipalité au Parc des Charmilles en partenariat avec l'association CRCATB. Nous avons pu visionner un très beau film : « Mystère ». Nous vous rappelons que des séances sont organisées le deuxième mercredi du mois, et lors des petites vacances scolaires, à la salle des fêtes d'Aigre.



LE 14 JUILLET À L'OMBRE AU PARC DES CHARMILLES

Plus de 150 personnes étaient présentes au repas du 14 juillet, organisé par la municipalité, le comité Foire Exposition du Pays d'Aigre - section fêtes et les bénévoles des associations du territoire !

Un beau moment à l'ombre des arbres du Parc des Charmilles.



A LA DÉCOUVERTE DE LA « BALADE NATURE ET PATRIMOINE » D'AIGRE

L'office de tourisme du Ruffécois et la communauté de communes Cœur-de-Charente ont lancé la saison 2022 des Balades nature et patrimoine cet été à Aigre.

Ces circuits de randonnée, basés sur le label Villes et villages fleuris, permettent d'explorer les communes du Nord-Charente sous un jour nouveau. Après trois ans d'existence, douze communes sur les treize labellisées sur le territoire ont rejoint ce club dédié au tourisme vert.

La municipalité a œuvré pour la mise en place d'une balade sur la commune, facilement identifiable en suivant une petite cagouille bleue. L'itinéraire complet est disponible à la Mairie.



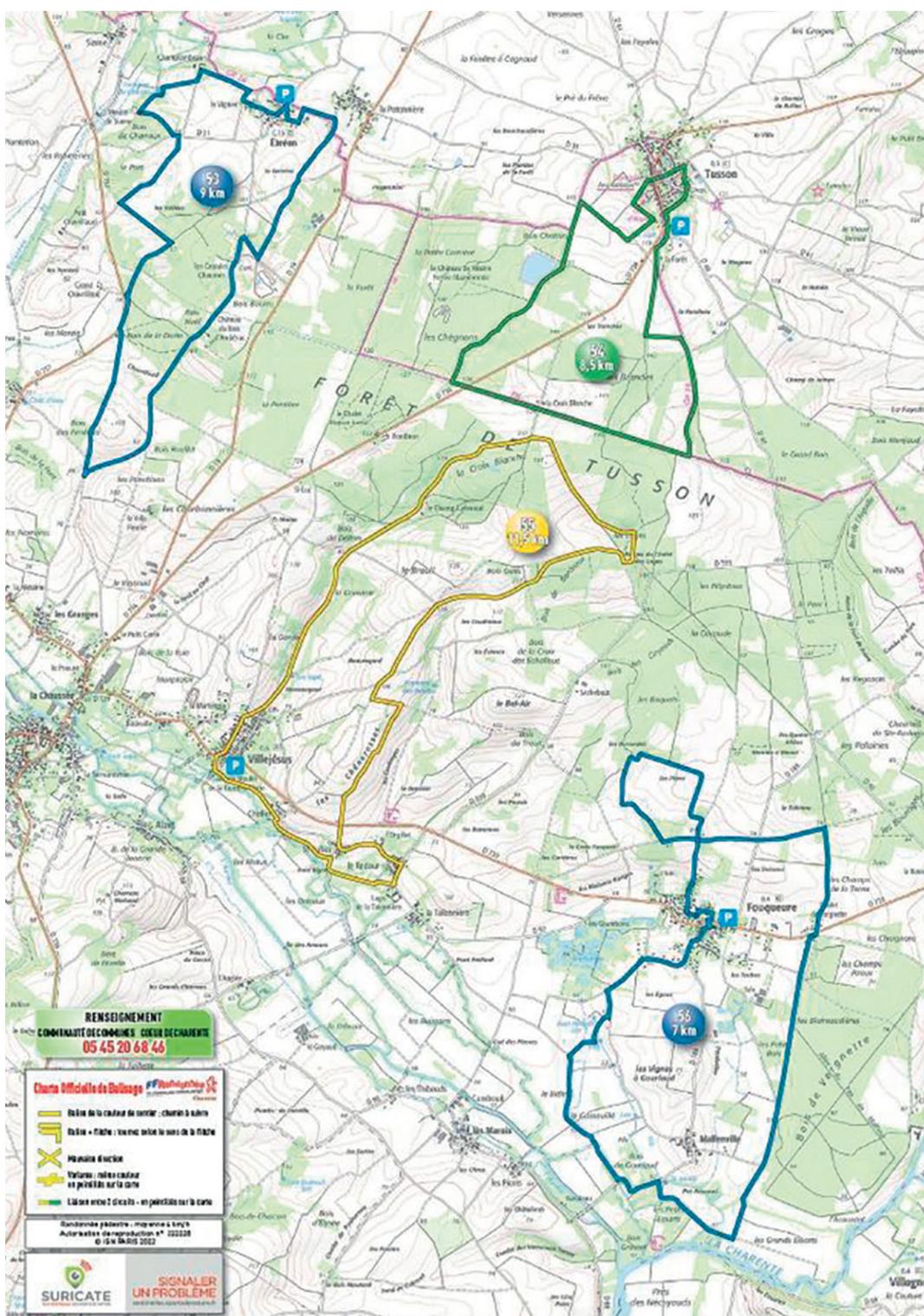
LE CIRCUIT DE RANDONNÉE DE VILLEJÉSUS BALISÉ

De nombreuses randonnées s'offrent à vous sur notre territoire, venez les découvrir.

Cœur de Charente a créé un panel de fiches «sentiers de randonnées» afin de répertorier et de faire découvrir les différents sentiers du territoire.

Cette année, 3 nouvelles fiches ont vu le jour autour du Pays d'Aigre, avec notamment le « Sentier des moulins à Villejésus.

La fiche randonnée est disponible dans les deux Mairies



PREMIÈRE ÉDITION DE LA JOURNÉE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES « AIGRE EN SPORTS »

« Aigre en sports », la journée des associations sportives du territoire, a eu lieu le samedi 3 septembre de 10h à 18h, dans les équipements sportifs (gymnase intercommunal, dojo, stade de foot et terrains de tennis).

Les associations sportives (danse, gym danse, foot, tennis, ping-pong, badminton, handball, judo), ont pu présenter leurs activités et les cours, à destination des habitants du secteur, en préparation du début de la saison sportive.

Une magnifique journée pour faire connaître les activités présentes sur le secteur, et favoriser les échanges entre associations locales.



UN AIGRINOIS PREMIER PRIX AU CONCOURS DE LA SECTION PHOTO DE BRIE LOISIRS ET CULTURE



La municipalité félicite l'aigrinois Pascal Rontet, premier prix du public et le premier prix du jury au concours organisé par la section photo de Brie Loisirs et culture.

LE CONGRÈS DES MÉDAILLÉS MILITAIRES À AIGRE



La commune d'Aigre a eu l'honneur d'accueillir le 60^e Congrès départemental des Médaillés militaires.

A cette occasion, le Maire a reçu le diplôme d'Honneur de l'Union départementale de la Charente.



UN BEAU DON POUR NOS POMPIERS

L'Amicale des sapeurs-pompiers d'Aigre a reçu un beau livre sur l'histoire des sapeurs-pompiers de France par Monsieur Baubeau, en présence du Maire.

Nous remercions Monsieur Baubeau pour ce don.

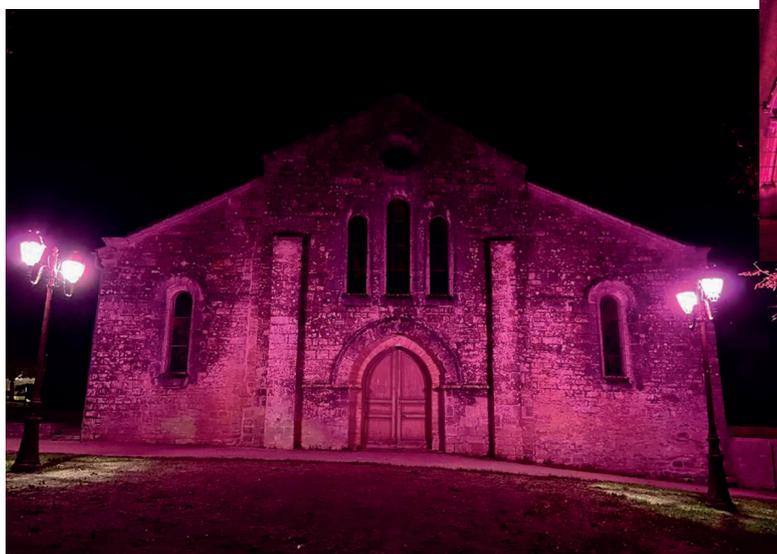
INAUGURATION DES TRANSFORMATEURS ÉLECTRIQUES PEINTS PAR MICKAËL DOMAIN

La municipalité a inauguré en octobre les deux transformateurs électriques qui ont été embellis, en face de l'église à Villejésus et rue des Orgougnies à Aigre, grâce à un partenariat avec Enedis et l'artiste local Mickaël Domain.



LA COMMUNE D'AIGRE S'ASSOCIE À LA CAMPAGNE « OCTOBRE ROSE »

Nos bâtiments publics ont été illuminés en rose dans le cadre d'Octobre rose, campagne de sensibilisation sur le dépistage du cancer du sein.



DÉJÀ PLUS DE 1,5 MILLION D'EUROS RETIRÉ AU DISTRIBUTEUR DE BILLETS !

A la fin du mois d'octobre 2022, 1,5 million d'euros a été retiré au distributeur de billets municipal !
La municipalité avait bataillé pour que le centre bourg de la commune retrouve un distributeur automatique de billets (DAB), ce qui est le cas depuis août 2021 grâce à un accord avec la société de convoyeurs de fonds Loomis.
Le montant moyen du retrait est de 80€.



HOMMAGE AUX COMBATTANTS DE 1870-1871

Le 5 novembre a été organisée une cérémonie par l'association aigrinoise « Charentes des Deux Mondes », avec le Souvenir Français de la Charente et la Société des Volontaires, en collaboration avec la municipalité d'Aigre, pour rendre hommage à nos combattants de 1870-1871.

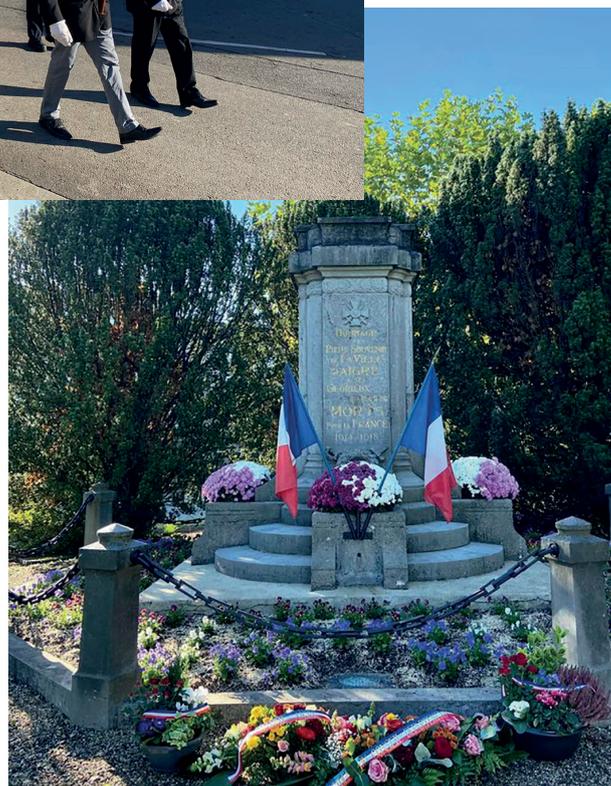
Nous nous sommes notamment rendus dans l'un des quatre monuments charentais, qui se trouve au sein de l'ancien cimetière d'Aigre, et qui rend hommage aux morts du canton d'Aigre.



CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE À AIGRE ET À VILLEJÉSUS

Le 11 novembre ont eu lieu les cérémonies à Aigre et à Villejésus, à l'occasion du 104^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Renaud Combaud, Maire d'Aigre, et Brigitte Fouré, Maire déléguée de Villejésus, ont lu le message conjoint de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Miralles, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire. En présence des autorités civiles et militaires, des représentants des anciens combattants et des porte-drapeaux, nous avons rendu hommage aux Morts pour la France.



UN REPAS DES AÎNÉS FESTIF À AIGRE



Le dimanche 20 novembre, la municipalité a organisé le traditionnel « repas des aînés », moment de convivialité très attendu pour les « jeunes » aigrinois et villesalémois à partir de 65 ans.

Nous avons pu célébrer nos doyens et doyennes, en ayant une pensée pour ceux qui n'ont pas pu être parmi nous.



LA COMMUNE LAURÉATE DU LABEL « VILLE PRUDENTE »

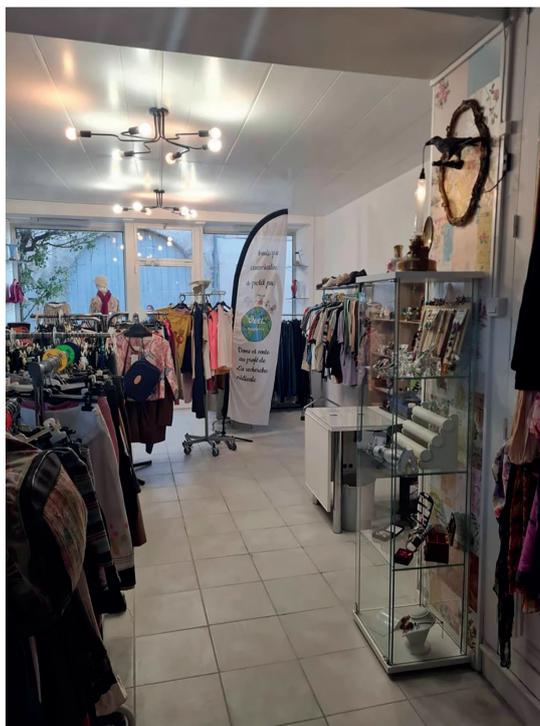
A l'occasion du Congrès des Maires en novembre 2022 à Paris, la commune a reçu le label « Ville Prudente » de la Prévention routière. Celui-ci a pour objet de mettre en avant les collectivités territoriales (villes et villages) qui œuvrent de manière significative pour une diminution des accidents de la route sur leur territoire, l'objectif étant la création d'un réseau de collectivités territoriales engagées dans la lutte contre l'insécurité routière !



INFORMATIONS SUR NOS COMMERCES ET SERVICES

La recyclerie « Uriel »

vous accueille désormais au
37 Grande Rue.



Le magasin de type « bazar », dénommé « Central », a ouvert ses portes au 30 Grande Rue, dans les locaux de l'ancienne pharmacie

Horaires : lundi de 14h à 19h,
du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h



Orthoptiste

Les élus de Cœur de Charente ont placé l'accès à la santé comme un enjeu majeur pour le territoire. De nouveaux praticiens s'installent régulièrement. Vous pouvez notamment depuis peu prendre rendez-vous avec un orthoptiste installé à la Maison de Santé d'Aigre. Celui-ci peut délivrer une ordonnance pour vos lunettes.

Téléphone : 06.76.95.93.98



Nadia Augé a repris le salon de coiffure situé 15 Grande Rue, qui s'appelle désormais « Coiffure à L'Essentielle N.A.T.C. ».

Nous lui souhaitons la bienvenue !

Horaires du salon : Lundi : 9 h 15 à 12 h

Mardi, jeudi, vendredi :

9 h 15 à 12 h et 14 h à 18 h

Samedi : 8 h à 12 h

Téléphone : 05 45 70 32 94.



Remerciements de Brigitte Dupuy

A l'heure de la retraite, Madame Brigitte Dupuy, ancienne gérante des Ambulances Aigrinois jusqu'en 2017, tenait à adresser, via ce bulletin municipal, ses remerciements aux aigrinois pour leur accueil et leur confiance, durant près de 20 ans au service des habitants du territoire. Désormais installée dans le Confolentais, nous lui souhaitons une belle continuation.

NAISSANCES

VERMOREL Lucie, Ludivine, Aurea
SEINE Sakura
LEFLEUR Isham, Adan, Josué
TRILLAUD Maël, Alain, Robert
ANEDDAM DARDILLAC Asma
KHICHANE Laya
MICHELET Isaiah, Stéphanie
TESNIÈRE Anna-Lucia, Luna, Désirée
HALNAIS Darel, Augustin, Pierre
MEZILLE Adrien, Mathis
MARQUILLY Méwen, Félix, Eric
MICHELET Aïzen
MICHELET Eliás
PLAIZE-PAITRAULT Mathéo, Léon
VAN DAMME Lyam

MARIAGE

MARCHAND Noémie, Jeanne, Annie et ROY Jérémie, Didier

DÉCÈS

GUYNOUARD Jean • RAMAT Claude • CAILLÉ Jean, Adolphe • PRÉVOST Richard, Gabriel Kléber • AUTIN Paulette, Georgette vve DESFARGES Roger • MAILLET Alexandre-Vincent, Paul • MARROT Andréa, Colette vve MATARD Pierre • ARSICAUD Claudie, Roseline, Yvonne vve BOURREAU • Michel KALINOWSKI Wolfgang, Waldémar • BLANCHON Marie-Thérèse vve BELLAVIGNA Jacques • LACHENAUD Marie-Louise, Gisèle, Madeleine vve LEMMERLING Marcel • BERNARD Germaine, Mathilde vve HITIER René • DEJEAN Thérèse, Hélène, Josèphe divorcée PRAT Jean • AIMARD Renée, Raymonde vve VEDOVOTTO Antonis • VILLEMONTÉ Marie-Thérèse • GRAVERAUD Pierre, Yves, Jean-Marie, Jacques • MESNARD Emilienne, Marie-Louise vve GROUX Henri • CAILLAUD Ginette, Aimée, Henriette vve RIOS FERNANDEZ Francisco • VIGNERON Marie-Louise vve VOISIN Daniel • AYRAULT René, Pierre, Maurice • ROUSSELOT Jeannine vve RATAT Robert • VRIET Jeanne, Renée vve ROUHET Raymond • FERREIRA DA SILVA Fernando, Manuel • BARON Jean-Noël • LAVENIR Marcelle, Marie Josephe épouse DELOUTRE • DUPUY Claude, Roger • FOURNIER Renée, Léonie vve DESCHAMP Jean • GONCALVÈS-ANDRÉSO Philippe, Rémy • CHICHERY Patrice, Louis, Jacques • LOGEAIS Jacqueline, Madeleine, Marcelle • HERBERT André, Pierre, Eugène • POT Lucien • BRON Raoul, Paul, Marceau • LOCHON Claude, Jacques, Edmond • RENAUD Bernard, Jean-Claude • FERRAND Bernard, Kleber, Eugène • HOUARD Bernard, Emile, Jean • MORGENTHALER Jeanne, Valentine vve LAIDET Guy • RENAUDET Yves, Georges, Louis, Angel • BAYARD Jackie • RUDEAU Jean-Pierre • MARTINE Jacqueline vve LALUT Roger • LAPEYRONNIE Gérard, Yves • AUFRERE Jean-Pierre • BERNARD Arlette épouse FOREST • REVEAU Nicole épouse BICHON • CHOISY Janine vve JACQUEMARD

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARC MOUCLIER

Les élèves de l'école ont décidé de jouer de leur plume pour vous souhaiter de belles fêtes avec cet acrostiche.

Bonnes nouvelles, les projets reprennent !

Ouf, nous partons tous à Saint Lary, découvrir la montagne, resserrer les liens entre copains, ce que le COVID nous avait demandé d'oublier un instant.

Nous remercions tous les commerçants d'Aigre qui ont aidé les maitresses à organiser une tombola ! Nous n'oublions pas les mairies et nos parents !

Nous travaillons activement à préparer avec papa et maman nos affaires. A l'école, nous apprenons les états de l'eau, nous faisons des études de paysage et nous faisons des rédactions sur notre projet.

Etonnamment, nous avons un peu peur mais tellement hâte aussi d'y aller !

Super organisé, l'emploi du temps est bien rempli, balade dans la neige, bataille de boule de neige, expérience sur les propriétés de la neige, observation de la faune et de la flore en hiver à la montagne.

Forcément, après cette expérience, nous nous sentirons plus grands !

Ensuite, ce sera l'occasion de mettre dans notre comportement et dans nos cahiers tout ce que nous avons appris.

Tous ces souvenirs seront à jamais gardés bien au chaud dans notre mémoire. Les photos seront là pour nous y aider, nous vous les montrerons dans le prochain numéro.

Encore quelques semaines à patienter, avant le grand départ qui se fera la première semaine de janvier. Nous croisons les doigts pour que la météo soit avec nous !

Surtout en cette fin d'année et pour l'année qui arrive, nous vous souhaitons plein de bonnes choses.



ÉCOLE LES PETITS DE L'OSME

Une nouvelle année scolaire a débuté avec de nouveaux projets :



English at school

Régulièrement, tous les élèves de l'école bénéficient de séances en anglais : comptines, chansons, recettes, rondes, jeux...



Cela leur permet de se familiariser avec une langue étrangère. Robyn Diggle anime ces ateliers ludiques avec l'aide des enseignantes et des ATSEM.

CLASSE DEHORS

Chaque vendredi matin, les élèves de Grande Section se rendent au Parc des Charmilles pour faire classe dehors.

C'est l'occasion de découvrir des éléments naturels (arbres, terre, eau...), de construire, de profiter de l'environnement extérieur tout en apprenant autrement.

Bien d'autres actions sont programmées pour nos petits de l'Osme ...

Bien entendu tout cela converge vers un seul objectif : apprendre à nos élèves à grandir et à s'épanouir.



COLLÈGE DE L'OSME

Un retour progressif à la normale profitable à tous !

Cette année, le collège accueille 169 élèves, répartis sur 8 classes.

Dans le rétroviseur....

Les Résultats au brevet des collèges en juin 2022 se maintiennent à 86% de réussite. Le travail mené autour de l'oralité semble porter ses fruits. Nos élèves obtiennent plus d'un point de plus que les autres élèves de l'Académie. C'est encourageant et cela amène de nouveaux projets tel le concours d'éloquence auquel participeront tous les élèves de 4^e. Une finale « nord Charente » sera organisée à Rouillac le 2 mars 2023, afin une finale départementale à Angoulême... Le traditionnel concert de fin d'année des élèves de 3^e préparé par M BOURON est venu marquer la fin de la scolarité au collège.

Collège labellisé « **Génération 2024** » en attendant les jeux Olympiques de Paris, les élèves ont pu se mesurer le mercredi 22 juin 2022, lors de la journée olympique, à un parcours d'obstacles mis en place par l'équipe EPS et « Coach Wilfried ». La solidarité entre élèves et adultes de l'établissement a permis à chacun de terminer son parcours malgré la météo capricieuse de cette journée. Ce rendez-vous est réclamé par les élèves, il fédère le groupe « collège d'Aigre » autour de valeurs nobles.

Les Olympiades des métiers : pour la première fois, élèves de 4^e et 3^e sont allés au Parc des expositions de Bordeaux découvrir la compétition régionale des métiers. Cela a surtout été l'occasion pour beaucoup de découvrir des métiers par le geste et pas par la formation comme cela se fait bien souvent. Au terme d'une journée fatigante tous sont revenus enchantés, avec des envies d'orientation et de stages, plein la tête.

Droit devant

Les sorties reprennent leur rythme, Futuroscope et Espagne pour les 3^e, montagne pour les 4^e, Tusson, collège au cinéma (entre autres) pour les 6^e, et la légende d'Arthur en Bretagne pour les 5^e. L'année s'annonce dense, mais l'ouverture culturelle, un de nos axes prioritaires, est à ce prix et est un investissement financier important de l'établissement.

• La Liaison écoles/collège est plus que jamais d'actualité. Nous nous efforçons de travailler dans une forme de complémentarité afin poursuivre le travail accompli dans les écoles du secteur au collège. Cette année, après la lecture, c'est au tour des mathématiques d'être au centre des échanges.

Nous préparons dès à présent la venue des futurs collégiens au mois de juin ! Le Conseil de Vie Collégienne va permettre aux élèves inscrits dans cette instance de donner leur avis et d'être force de proposition sur la vie de l'établissement.

• La labélisation E3D (établissement en démarche globale de développement durable) est sur les rails. Les projets se bousculent, et entre une végétalisation d'une partie de cour de récréation, un remplacement des arbres devenus dangereux, une vigilance accrue dans l'utilisation des ressources et du gaspillage alimentaire, les chantiers sont nombreux ! L'éco-pâturage est à l'étude, faudrait-il encore trouver des animaux pour tondre !

• Les ateliers de conversation en langue anglaise avec l'association « Le coq et la rose » se poursuivent. Echanger en langue anglaise autour de thé et de gâteaux est une chance pour nos élèves. C'est un moyen de poursuivre ce projet essentiel à la maîtrise de la langue.

• Un nouveau projet BD, liant histoire et espagnol, est sur les rails. Le travail réalisé l'an dernier mis en lumière dans l'ouvrage, « Notre héritage » disponible à la médiathèque d'Aigre aura donc une prolongation, toujours avec comme partenaires le CIBDI, l'association des Espagnols d'Angoulême et l'auteur de BD Alphonso ZAPICO.

• La participation au forum santé pour nos élèves de 3^e pour adopter dès maintenant les bons réflexes, se poursuivra par une formation aux premiers secours. Pour tous les autres, il y aura une sensibilisation au bon usage d'internet et des réseaux sociaux, et pour les 4^e, une sensibilisation à l'accès au droit.

• Les activités ont fait leur retour sur le temps du midi : Association sportive, club Théâtre, Journal, Chorale, découverte du Tennis, espace arc en ciel, ...

Parmi bien d'autres....

Activités de l'Association Sportive

L' Association Sportive du collège est toujours aussi dynamique, tout proche du record absolu du nombre de licenciés cette année.... Les confrontations reprennent entre établissements, cela donne une finalité différente au travail mené.

Foyer Socio Educatif

Le Foyer Socio Educatif est très actif au collège de l'Osme. L'année scolaire 2021-2022 s'est terminée par un tournoi sportif, Handball – Futsal, mêlant adultes et enfants, dont tous les bénéfices ont servi au financement d'un projet porté par les élèves « handicap passe un cap ».

Après la vente de chocolats, les lutins ont repris leur ouvrage tous les mercredi après-midi afin de proposer une multitude d'objets lors du marché de Noël du 4 décembre 2022. Le réemploi est au cœur des créations. C'est un axe fort dont les enjeux éducatifs et civiques s'articulent autour du parcours citoyen. Cet atelier de création artistique a pour but de réhabiliter des objets de consommation courante et de les transformer en objets de décoration, en bijoux...

Nous poursuivons notre volonté d'inscrire le collège au sein du territoire, en privilégiant des achats auprès de commerçants et producteurs locaux, en tissant et en développant des liens avec les autres structures locales, dans l'unique but de donner de la cohérence à nos actions et préparer l'établissement, et les élèves, aux enjeux de demain.

ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ANGES

Cette année, nous continuons notre projet d'école ayant pour thème « vivre en harmonie avec la nature ».

A partir de novembre, les élèves de CP jusqu'au CM2 vont avoir différentes animations par « Les Récréateurs du Carré Bouge en lien avec Calitom ». Ils vont faire le parcours Lutherie Sauvage, en ayant pour fil conducteur un carnet pédagogique pour **devenir gardien de la Terre**, un travail sur les déchets, leurs parcours et les problématiques environnementales. Ce travail sera suivi par une visite d'Atrion en janvier par les CE2/CM1/CM2.

Pour cette première période les primaires ont repris les séances de piscine à Ruffec.

Les maternelles ont été ramasser des noisettes à la ferme Crève-Cœur chez M. Bris, ils ont vu fonctionner différentes machines, pour ramasser, nettoyer et calibrer ...

Pour la journée patrimoine les primaires ont visité

l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe.

Les élèves de toute l'école ont la chance d'aller régulièrement à la bibliothèque d'Aigre où Corinne les accueille toujours avec plein de livres intéressants.

Les élèves vont préparer à partir de novembre leur spectacle de Noël qui aura lieu le **samedi 10 décembre** à la salle des fêtes d'Aigre.

APEL NOTRE-DAME-DES-ANGES

Festivités de l'école Notre Dame des Anges

Nous sommes heureux cette année de pouvoir participer au Marché de Noël d'Aigre.

Vous pourrez nous y retrouver le dimanche **04 décembre**. Nous vous proposerons des objets confectionnés par les parents d'élèves.

Les enfants sont très contents de pouvoir présenter leur spectacle de Noël, préparés avec leurs maîtresses, à leurs parents le samedi **10 décembre**, à la salle des fêtes d'Aigre.

Nous avons réalisé nos traditionnelles ventes de madeleines bijoux et de chocolats.

Nous avons proposé cette année, la vente de fromages et de saucissons. Une autre vente de madeleines et de chocolats aura lieu courant 2023.

Nous réitérons également notre traditionnelle vente de sapins et de foies gras.

Nous vous proposerons également, comme chaque année, la mise à disposition de la benne à papiers et cartons.

Les prochaines bennes seront en place : - 32 rue du pont boursier 16140 AIGRE.

du 06 au 09 janvier 2023

du 31 mars au 03 avril 2023

du 30 juin au 03 juillet 2023

du 22 au 25 septembre 2023

Nous espérons, cette année, pouvoir participer à la traditionnelle foire d'exposition d'AIGRE.

Toutes ces activités et manifestations nous permettent de pouvoir aider financièrement les sorties et projets pédagogiques de nos enfants ainsi que l'entretien de l'école.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'à vos proches.



COMITÉ DE FOIRE EXPOSITION DU PAYS D'AIGRE

Après la crise sanitaire qui nous a privés de la foire - expo du Pays d'Aigre, les membres du comité foire et la municipalité d'Aigre sont heureux d'annoncer que la **49^e édition qui aura lieu le Samedi 13 et le Dimanche 14 MAI 2023**, est en cours de préparation. Ce sera l'édition des retrouvailles pour ce véritable événement commercial et festif qui rayonne bien au-delà du Pays d'Aigre .

L'exposition culturelle sera consacrée aux métiers rares.

Réservez dès maintenant ces dates, nous espérons vous y accueillir nombreux !

Toutes les bonnes volontés qui souhaitent nous rejoindre pour l'organisation et la préparation de la foire sont les bienvenues !

Pour cela merci de contacter : Roland VILNEAU au 0670700388 - Bruno CHARLES au 0671907821

JEUNESSE ET LOISIRS

Sur le 2^e semestre 2022, nos animations se sont déroulées comme prévu :

- « Rendez-vous chez Melle MARIE » le 23 juillet avec visite du site VALTAUD et quelques animations faites par les jeunes de l'Assise, la soirée s'est terminée par un bal traditionnel sur la place de la mairie de Villejésus.
- « La course des 2 cagouilles » le 30 juillet avec un nombre de participants à peu près identique à l'année précédente, la soirée s'est achevée par un repas grillades- frites sur la place de l'église.
- La frairie du 15 août avec le 14 une randonnée suivie d'un repas animé par un groupe musical qui a mis une bonne ambiance, le 15 : la frairie et les jeux pour les enfants, et le 16 : la 71^e course cycliste de Villejésus. Seul bémol, le feu d'artifice a été annulé pour raison de sécheresse. Nous l'avons remplacé par un bal populaire.
- La brocante du 18 septembre a eu un nombre constant de participants sous une belle journée ensoleillée.

Nous avons reconduit le samedi 22 octobre, avec la commune, la marche «Octobre Rose» qui s'est agrémentée cette année d'une exposition de tableaux réalisés par des peintres amateurs et professionnels de la région d'Aigre. La somme récoltée sera reversée à l'association « Fleur d'Isa » pour l'aide à la lutte contre le cancer du sein.

Pour 2023 l'assemblée générale devra se faire fin janvier. Les dates des animations de Villejésus ne sont pas encore définies, mais devraient être sensiblement les mêmes.

Je remercie tous les membres de l'association Jeunesse et Loisirs, les bénévoles, les signaleurs des courses, pour leur participation à l'organisation des animations que nous nous efforçons de maintenir sur la commune.

Je souhaite à tous, de bonnes fêtes de fin d'année 2022 et une bonne année 2023





HISTOIRE DU PAYS D'AIGRE

L'année 2022 s'achève. Nous avons enfin repris le rythme de nos activités : conférences, visites, distractions, voyage.

Comme envisagé, nous avons aux dires des spectateurs réussi l'organisation des trois soirées théâtrales prévues depuis 2020.



Ce sont **plus de 1000 personnes** qui se sont déplacées dans les communes de Couture d'Argenson, Charmé et Ambérac.

Nous adressons un très grand merci aux acteurs, metteurs en scène, bénévoles et communes pour leur implication et soutien.

Nous essayerons en 2023 de continuer nos activités et invitons tous les habitants du Pays d'Aigre à venir se joindre à nous dans cet esprit de convivialité que nous tenons à maintenir et poursuivre. Le numéro 44 de la revue est en cours d'élaboration. Vous pouvez nous

faire parvenir vos articles si vous le souhaitez. Nous vous présentons à toutes et tous nos meilleurs vœux : santé, bonheur ainsi qu'à vos familles pour la nouvelle année en attendant le plaisir de vous rencontrer prochainement.

Le responsable HPA, Michel Perrain.

Renseignements : téléphone 05 45 21 00 13 et 05 45 21 12 29

CLUB VERMEIL DE VILLEJÉSUS

Voici le 2^e semestre qui se termine. Le 18 juin nous avons fait une sortie sur Mornac en empruntant le train des Mouettes puis la cité de l'huître où nous nous sommes restaurés. Ensuite, la visite de Mornac sous une chaleur torride, beaucoup ont attendu le départ dans l'église. Juillet, un concours de belote et randonnée au chalet des Biches.

Août nous avons fermé.



Le 15 fête du village.

Septembre un repas amical avec tombola pour le téléthon donc un chèque de 210€ sera remis en décembre.

Octobre une randonnée pour le cancer et un chèque a été remis à Monsieur Harmand de 350€ pour la ligue.

Le 29, notre 4^e randonnée Halloween avec une centaine de personnes à la marche en présence de Monsieur le Maire que je remercie et 20 per-

sonnes au repas. Belle réussite, merci à nos adhérents. Le 20 décembre nous finirons l'année avec le goûter de Noël.

Le Club Vermeil vous souhaite de bonnes fêtes.

Prenez soin de vous.

GYM DANSE

L'association GYM DANSE D'AIGRE donne la possibilité à tous de pratiquer du sport. Les séances sont tous les lundis de septembre à fin juin.

La première de : 17h45 à 18h45.

La seconde de : 19h 00 à 20h00.

Les séances sont animées par une professionnelle.

Pour l'année en cours l'effectif sera de plus de 50 adhérentes et adhérents.



Venez nous rejoindre.

Les 2 premières séances sont gratuites.

Pour tous renseignements :

Tél : 06 37 69 84 92

05 45 65 37 15

06 75 38 73 29



MODEL CLUB VILLEJÉSUS

Depuis plus de trente ans, le Model Club de Villejésus écume les airs de Villejésus, avec ses avions radio-commandés.

Cette équipe de passionnés pratique toutes les façons de voler, en planeur, en avions, en parapente, ou en parachute, avec des moteurs thermiques, des moteurs électriques, ou pas de moteurs du tout. Tout cela dans une ambiance très conviviale. Tributaires de la météo, nous pouvons voler dans le gymnase d'Aigre, avec des modèles ultra légers (une centaine de grammes). Nous aimons construire nos modèles, et prenons plaisir à les faire voler. Notre passion se pratique à tous les âges (de 7 à 77 ans) et pas forcément avec un budget exorbitant.

Le système D est fortement conseillé avec l'aide de quelques barbus chevronnés.

En nous rejoignant, des pilotes instructeurs vous formeront en double commande, pour vous initier au plaisir du vol. Notre terrain situé sur les hauteurs de Villejésus, est considéré comme un des plus beaux sites d'aéromodélisme de Charente, grâce à son fondateur et président M. Gilles Denferd.

Le club riche de sa vingtaine d'adhérents est heureux de vous accueillir sur son terrain, le dimanche et le mercredi pour passer de bons moments, dans un cadre champêtre.



Nous vous invitons à consulter notre site: www.model-club-villejesus.com

Ou sur notre page Facebook et Youtube au nom de: Model Club Villejésus

TENNIS

Le tennis club d'Aigre enregistre avec satisfaction une augmentation des adhérents pour la saison 2022/2023.

En effet, nous sommes passés de **25 à 36** licences par rapport à l'an passé et de **12 à 36** sur deux ans. De plus en plus de jeunes sont arrivés au club ainsi qu'une équipe féminine adulte.

Nous avons pu inscrire trois équipes en challenge départemental et nous pouvons engager à nouveau deux équipes en challenge inter club charentais.

Ceci est dû à l'engouement du tennis et des cours dispensés par notre coach Jean-Baptiste IMBEY.

Le samedi 30 octobre nous avons organisé « les balles roses ». La journée s'ouvrait sous les meilleurs auspices avec la présence du Président du comité de Charente de tennis Cyril BERLAND ainsi que Monsieur le Maire Renaud COMBEAU et son adjointe Brigitte FOURÉ qui a échangé quelques balles avec l'entraîneur.

Ce dernier a proposé toute la journée des échauffements musicaux et des exercices tennistiques, mais l'après-midi sera calme (très).

Malgré tout, un chèque réunissant les dons sera remis à l'association « fleur d'Isa » pour l'aide à la lutte contre le cancer du sein.

Le tennis club Aigrinois remercie la municipalité pour son aide matérielle et financière.



Pour toute(s) information(s), nous vous invitons à contacter:

Jean-Baptiste IMBEY 06 83 86 00 86 ou Dominique HYVERNAUD-PINEAU 06 80 14 85 87.

Nous souhaitons à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.

Le Président - Dominique HYVERNAUD-PINEAU

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES D'AIGRE

Le manque de sang se fait de plus en plus ressentir sur le plan national, aussi, toute personne en âge de donner (de 18 à 70 ans) est cordialement invitée à venir aux collectes organisées par l'amicale d'Aigre



CALENDRIER 2023 - SALLES DES FÊTES D'AIGRE

Mercredi 4 Janvier	16h. À 19h.
Mercredi 22 Mars	16h. À 19h.
Mardi 18 Juillet	16h. À 19h.



CYCLO-CLUB AIGRINOIS

Siège social : Mairie d'Aigre - 16140 AIGRE - Affiliation UFOLEP N°016 005 006

Si vous voulez nous rejoindre voici l'organigramme du club :

Président : Jacky LIZOT (16140 Bessé)

Vice-président : Jean-Marie FLAUD (16140 Saint-Fraigne)

Trésorier : Claude MAGNANT (16140 Fouqueure)

Secrétaire : Jacques REDOULES (16140 Saint-Fraigne)

Adresse mail : cyclo-club-aigrinois@orange.fr

Tél. : 05 45 30 30 24

Tél. : 05 45 21 36 21

Tél. : 05 45 39 09 88

Tél. : 05 45 96 83 40/ 009 66 42 15 38



La saison 2021-22 a permis un retour à la vie «pratiquement» normale, même si la Covid, insidieuse, plane toujours.... autour de tous.

Les organisations proposées par les clubs sont moindres. Problème sociétal ? ou pas ? On s'aperçoit que les effectifs des clubs diminuent, mais nous avons eu l'agréable surprise de voir de nouveaux adhérents se présenter lors de l'assemblée générale.

Projets 2023 :

Loto du Cyclo-Club le 12 février 2023.

Rando « Coco Trainaud » le dimanche 23 avril 2023.

En interne : sortie « montagne » autour de Rocamadour (9-11 juin 2023) et pique-nique le 25 juin à Fouqueure.



Le Club est solidaire de toutes les opérations sécuritaires appliquées sur la route (une route qui fut, encore, funeste en 2021 : Le nombre de cyclistes morts dans des accidents de la route en France métropolitaine a bondi de 21% en 2021 par rapport à 2019.



ADMR



L'Association ADMR d'Aigre compte 24 salariés et 211 bénéficiaires. Les aides à domicile sillonnent le canton d'Aigre 365 jours par an de 7h à 20h sur 17 communes.

Nous proposons un service et des soins aux séniors, l'entretien de la maison, l'accompagnement du handicap.

Enfance et parentalité garde d'enfants.

Les services peuvent bénéficier de prise en charge par les collectivités locales ou organismes sociaux. Jusqu'à 50% des dépenses sont déductibles des impôts.

Nous disposons aussi d'un portage de repas à domicile 7j/7 « Régali'Admr ». Des ateliers ludiques sont proposés tous les 15 jours les vendredis.

L'agent administratif est présent les lundis, mercredis et vendredis à l'association.

A ce jour, l'association aurait besoin de 2 salariés ou étudiants en soins infirmiers pour intervenir les week-ends, les candidatures peuvent être adressées à l'association.

La formation des candidats est assurée par les tutrices et par la Fédération Départementales ADMR 16.

De nouveaux bénévoles seraient les bienvenus.

Les salariés et bénévoles vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année, ainsi que leurs meilleurs vœux pour 2023.

Permanences :

Lundi • Mercredi • Vendredi

8h30/12h30 et 13h30/16h30

Mardi 8h30/12h30 • Jeudi 8h30/12h



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'AIGRE

Chaque année, la Section des anciens de l'Union Départementale de la Charente offre aux plus âgés un cadeau pour les fêtes de fin d'année.

C'est avec un grand plaisir que nous nous sommes retrouvés autour de M. Jean BELLAUD pour lui offrir de quoi passer agréablement les fêtes de fin d'année avec sa famille.



C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le **décès de notre camarade Yves RENAUDET surnommé « ZIGOUNET » le 18 juillet 2022**. Le Caporal-Chef RENAUDET a été sapeur-pompier volontaire au Centre de Secours d'AIGRE pendant de nombreuses années. Il a travaillé chez M. JUSTAUD Louis et a fini sa carrière chez monsieur BOITEAU Yves comme peintre. Toujours présent lors de nos manifestations, tu nous chantaient du « Luis Mariano » et nous imitais de vieilles connaissances... Yves, nous ne t'oublierons jamais.

La Section des anciens de l'Union Départementale de la Charente nous a organisé le 9 juin un spectacle à l'ANGE BLEU, et le 9 septembre la visite du Château de la ROCHEFOUCAULD suivi d'un repas servi dans la salle des fêtes de la commune.

Le Service Départemental a permis à la section des Anciens de l'Union Départementale d'organiser, le 6 octobre, une visite de la nouvelle école du feu (le CEISE) à JARNAC.

Cette école forme dans tous les domaines, tous les sapeurs-pompiers de la CHARENTE. Elle est équipée d'un plateau technique feu d'alcool unique en Europe.

Le 17 Octobre c'est avec très grand plaisir que l'Amicale a reçu, de Monsieur BAUBEAU, un livre d'époque sur l'histoire des Sapeurs-pompiers de France. Un grand merci à lui.



Dates à retenir :

- 25 février 2023 Sainte-Barbe des Sapeurs-pompiers d'AIGRE.
- Avril 2023 Lâcher de truites à l'étang des GOURS.
- 24 Juin 2023 à l'occasion des 40 ans de la caserne, L'UDSP et l'amicale des sapeurs-pompiers d'AIGRE organisent le Congrès Départemental des Sapeurs-pompiers de la CHARENTE avec présentation d'anciens et nouveaux véhicules, concours de dessins, jeux pour enfants et différents stands. L'amicale lance un appel pour le prêt de vieux calendriers, photos et différents documents pour organiser une exposition lors de ce congrès.

Le bureau de l'amicale ainsi que les actifs et anciens vous souhaitent de bonnes fêtes pour cette fin d'année et vous remercient pour votre accueil pour le traditionnel passage de calendriers.

Le Président
Adj/C DOMAIN Laurent
Contact: amicale.spaigre3@orange.fr

EPHAD JARDINS D'IROISE



Le Groupe Iroise Bellevie, services et résidences pour Seniors, est située

à l'entrée d'Aigre, 14 avenue du 8 mai 1945, et offre aux résidents et au personnel une structure neuve, moderne, lumineuse, arborée et calme où il fait bon vivre.

L'établissement s'adapte à la vie des personnes accueillies et au travail du personnel.

L'objectif est d'avoir un cadre de vie agréable, des espaces dédiés, dans lesquels les personnes se sentent comme chez elles, tout en étant accompagnées dans leurs différentes pathologies, dépendances psychiques, cognitives et physiques par une équipe pluridisciplinaire qualifiée. Les personnes âgées doivent pouvoir continuer à vivre, et bien vivre, dans ces nouveaux espaces.

Ce modèle d'accompagnement au vieillissement offre aux personnes différents services, au-delà du soin.

Ainsi, la structure est ouverte sur son environnement et ses particularités.

Elle participe à la vie communale, qui est essentiel à l'épanouissement des personnes accueillies.

Les résidents vont régulièrement faire des achats dans les commerces du bourg, assistent aux séances de cinéma, vont à la bibliothèque, au centre de loisirs, participent aux différentes manifestations organisées par la commune et collaborent avec quelques associations sportives.

L'EHPAD et les résidents sont impliqués dans l'économie locale, à la vie culturelle, et peuvent maintenir des liens avec les autres habitants de toutes générations.

Les Jardins d'Iroise proposent également une gamme de services sur l'extérieur :

- Livraison de repas à domicile pour les Seniors
- Prise en charge et nettoyage du linge de maison
- Entretien de parc et jardin.

Pour tous renseignements sur nos prestations de service nous contacter au **05 45 21 30 24**



EPHAD HABRIOUX

HABRIOUX digitalise sa communication grâce à « Plus de vie »



L'EHPAD Habrioux mise sur de nouveaux outils de communication pour maintenir le lien avec les familles, grâce à l'opération « Plus de vie » de la Fondation Hôpitaux de France.

L'EHPAD a obtenu un financement pour la mise en place de nouveaux outils de communication sur site (totem) et à distance (site internet : ehpad-habrioux-aigre.fr).

Le projet répond à 4 objectifs :

- Valoriser les services et prestations de l'EHPAD auprès du grand public
- Satisfaire la demande d'information des résidents et leurs proches (agenda des activités, plan de l'établissement,...)
- Impliquer les familles dans la vie de l'institution
- Renforcer la communication sur la période de travaux de réhabilitation de l'établissement (galerie photos de l'avancement des travaux, communication diverse...)

La communication institutionnelle permet de renforcer la relation de confiance avec les résidents et leurs familles, de partager les moments forts de la vie de l'établissement.

Ces outils innovants, ludiques contribuent à augmenter l'autonomie des résidents qui se familiarisent aux nouvelles technologies.



ASSOCIATION DES ECHANGES INTERNATIONAUX COMITE DE JUMELAGE AIGRE - FAHRENKRUG



Partenaire OFAJ
DFJW



Quatre ans d'arrêt (année blanche suivie de deux années Covid), l'association ASSOCIATION ECHANGES INTERNATIONAUX et le COMITE DE JUMELAGE AIGRE FAHRENKRUG ont répondu à l'invitation de la commune de FAHRENKRUG avec laquelle nous sommes jumelés depuis plus de 35 ans.

Départ! En autocar le samedi 30 juillet 2022, le bus était plein de cadeaux, décors pour notre spectacle. Nous y sommes restés une semaine d'échanges culturels, sportifs et surtout conviviaux.

L'autocar reste notre plus grosse dépense car nous louons un car qui reste avec nous pendant toute la durée du séjour et assure ainsi nos déplacements sur site. Nous connaissons bien le chauffeur Christophe, déjà venu avec nous : aucune crainte pour son intégration dans le groupe pour toute la semaine à venir.

Cette année, nous avons bénéficié de subventions privées bienvenues : nous remercions en particulier l'aigrinois BERNARD TP et également la SCOTPA.

Le Conseil départemental, que nous remercions, nous a équipés de maillots aux couleurs du département de la Charente pour être bien identifiables lors de nos rencontres sportives sur place.

Notre thème cette année est : «comment réactiver nos échanges physiques »

Depuis la pandémie, les jeunes ont échangé grâce aux réseaux sociaux.

L'association des Echanges internationaux l'a bien intégré et a créé :

- Un compte INSTAGRAM
- Une page FACEBOOK,

A l'arrivée, les allemands dévoilent leur fil rouge : thème médiéval, tous en tenue d'époque, nous descendons du car en tenue médicale (clin d'œil coronavirus) mais nos remèdes sont typiques de notre région de Cognac !



L'accueil officiel se fait par Reiner Martin, le Maire de Fahrenkrug, et Christiane Wegner, présidente du jumelage.

Des discours sont prononcés par les deux maires (Reiner et Renaud) et les deux présidentes du jumelage (Christiane et les 2 Patricia).

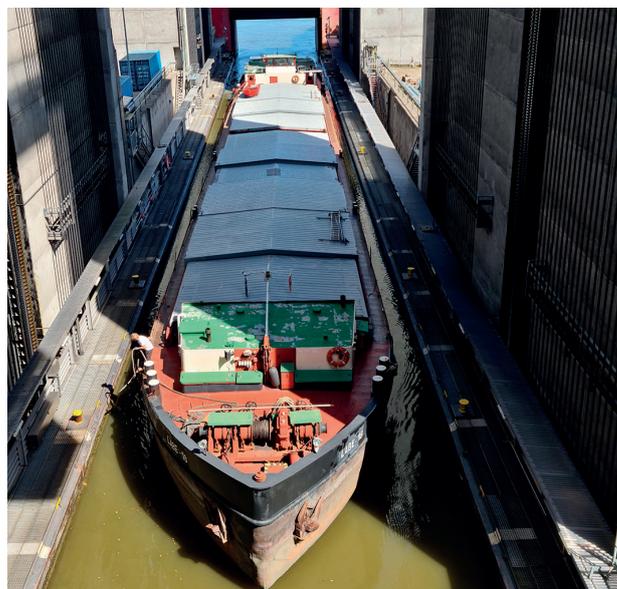
Après une visite de la ville sous forme d'un jeu de piste, le lendemain est consacré aux jeux type Intervilles, très prisé de nos amis allemands. L'affaire se corse pour les jeunes face à l'équipe officielle de VOLLEY BALL sur un terrain aménagé en beach volley.

La journée se termine par un gigantesque barbecue musical !

Le mardi est plus culturel, nous partons visiter ce que nous croyons être une écluse et qui se révèle être un ascenseur à bateaux pouvant accueillir des bateaux de plus de 100 mètres de long sur un dénivelé de 38 mètres. Impressionnant !

Suite de la journée à Lauenburg aux confins de trois Länder, très jolie ville au cachet médiéval dans le thème choisi par nos amis allemands.

Pas de programme à Fahrenkrug sans une journée au bord de la mer baltique, c'est le programme du mercredi avec l'immense surprise d'une chaleur inhabituelle pour cette région, nous qui pourtant y sommes habitués sur nos terres charentaises.



Au retour, nous prenons un temps de répétition pour notre spectacle PARTNERS TANZE où la notion de « contacts physiques » prend tout son sens puisque nous avons privilégié les danses de salon : c'est une version de DANSE AVEC LES STARS D'AIGRE/FAHRENKRUG !



Les allemands ripostent avec des danses médiévales à la chorégraphie très travaillée.

Autre incontournable pour les jeunes français qui participent pour la première fois : la visite de LUBECK ville jumelle de notre LA ROCHELLE charentaise.

L'histoire de cette ville contée depuis le bateau qui vous fait faire le tour de la ville semble passionner nos jeunes, toujours sous un soleil fort généreux ! Le déjeuner se fait dans un restaurant typique de la ville.

Le vendredi fait la part belle aux sports proposés par le TUS dans leur belle salle polyvalente. Un détour par les activités de la commune nous amène en visite dans une exploitation de vaches laitières et la fabrique de kits de maisons en bois au top niveau technologique !

Fahrenkrug n'a pas de commerce à proprement parler, il faut donc le samedi se rendre à BAD SEGEBERG pour y faire les achats pour des cadeaux pour les familles françaises.

Bien sûr, tous nos hôtes allemands sont invités à venir l'année prochaine au cours de l'été 2023. Les dates sont fixées depuis le 11 novembre :

Arrivée des allemands le samedi 29 juillet – départ le samedi 5 août 2023



L'équipe de l'ASSOCIATION DES ECHANGES INTERNATIONAUX D'AIGRE – COMITE DE JUMELAGE AIGRE/FAHRENKRUG est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et remercie sincèrement l'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) pour son soutien.

Enfin, nous vous présentons à toutes et à tous nos sincères vœux de bonne santé et tout ce qui peut vous rendre la vie plus douce en 2023.

Notre souhait principal est de pouvoir vivre en 2023 une année normale d'échanges et de rencontres.

Patricia RANOUIL (07 78 82 53 16)/Patricia BAZIRE co-présidentes
Nadia CAILLAUD (06.84.29.64.93)/Christophe TYRE – Secrétaires
Lucie CAILLAUD/Benoît MAUFRAS - Trésoriers



VÉLO VERT DU PAYS D'AIGRE

L'association Vélo Vert du Pays D'Aigre remercie les mairies d'Aigre-Villejésus et Fouqueure pour leur soutien financier.

Elle remercie également la mairie de Tusson de nous avoir accueillis pour notre randonnée 2022, et de recommencer pour 2023.



Le départ de la prochaine randonnée VTT et Marche organisée par l'association aura encore lieu à TUSSON le 19 Mars 2023.

Nous gardons le principe maintenant habituel de plusieurs boucles d'une vingtaine de kilomètres, cumulables pour les plus costauds, avec ravitaillement central sur la place du couvent des hommes.

Pour la marche il y aura aussi plusieurs parcours possibles avec ravitaillement sur les circuits les plus longs.

Les personnes intéressées par la pratique du VTT loisir le dimanche matin, dans une ambiance amicale, peuvent nous contacter au 06 03 30 99 35 ou sur notre page Facebook pour plus d'informations.

TEAM REBELLION

Retour sur la saison 2022 du Team Rébellion avec 3 rallyes disputés lors de la Coupe de France des Rallyes avec Fabien au volant et Killian à ses côtés à bord d'une Peugeot 205 Rallye.

Lors du premier rallye de la saison au rallye de la Guirlande à Mérignac (16), Fabien et Killian prennent la 2^e place de leur catégorie. Une bonne mise en route malgré un problème de commande de boîte qui les pénalise dans les parties sinueuses, même si Killian tenait le levier de vitesse pendant qu'il annonçait les notes à Fabien.

1^{ère} place de leur catégorie lors du rallye de Saintonge à Saintes (17) après, 130 km de chrono dont 35 km par boucle, + de 30° lors de la journée, 4 pneus neufs, une boîte juste remontée, pas de roulage avant le rallye et de multiples rebondissements.

Dernier rallye de la saison, avec une 4^e place de leur catégorie au rallye des 12 travaux d'hercule (79), malgré une attaque tout au long du rallye. **La petite 205 ne pouvait pas faire le poids face aux 106 et AX avec leur moteur injection.**

Une petite saison, mais une saison de qualité avec 2 podiums, une 53^e place pilote et une 56^e place copilote parmi les classés de la Coupe de France des Rallyes Nouvelle Aquitaine Nord 2022.

Le Team Rébellion clôture cette saison avec la journée baptêmes lors du Téléthon à Aigre pendant le marché de Noël et remercie tous les partenaires qui ont participé à cette saison.



SIVOS DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU SECTEUR D'AIGRE

Réunion du 12 septembre 2022

Evelyne LACHAISE est élue secrétaire de séance.

Annette BONNET, directrice de l'école est présente à la réunion

Approbation du PV du Comité Syndical en date du 27 juin 2022.

Le Président accueille Rodolphe DECOUX en remplacement de Franck BONNET.

Le Président renouvelle à Annette, les condoléances des élus et des agents du SIVOS à la suite du décès de Franck.

Point sur la rentrée scolaire :

63 élèves sont inscrits à la rentrée. Une famille de 5 enfants, initialement inscrits ne viendra pas sur Aigre. Les enfants de petite section ont été répartis dans les trois classes

Provenance des enfants : 33 Aigre, 2 Barbezières, 2 Ebréon, 5 Mons, 10 St-Fraigne, 1 Ranville, 1 Verdille. 4 hors SIVOS.

Deux services de cantine sont maintenus : 1^{er} service 11 heures 45 avec 21 enfants, surveillance assurée par Véronique et Dominique et Josiane Richard en service et aide. Deuxième service à 12 heures 30 avec 36 enfants, Estelle en surveillance aidée de Josiane.

Annette BONNET informe les membres du Comité Syndical que les Conseils d'école seraient communs aux deux écoles pendant l'année scolaire 2022/2023.

Annette BONNET informe les membres du Comité Syndical qu'elle va prendre sa retraite et qu'elle a effectué sa dernière rentrée scolaire.

Information sur les travaux d'été :

Dans les deux premières classes, les salles de lecture ont été refaites la moquette existante a été remplacée par un sol vinyl.

D'autres travaux sont en cours :

- Installation d'anti-pince doigt
- Réparation fuite d'eau WC
- Installation d'une porte entre la lingerie et les sanitaires des enfants (côté petits).
- Installation de crochets pour maintenir les portes ouvertes.

Annette Bonnet précise que pendant l'année scolaire 2022/2023 les directrices envisagent d'organiser à 3 sorties pour des spectacles à la Palène et à la Canopée pour les trois 3 classes. Deux bus seront nécessaires.

Point sur la situation des agents. Recrutement d'un contrat PEC.

Robyn DIGGLE, habitante de Mons a été recrutée en contrat PEC, 20 heures par semaine, taux de prise en charge 30 %. Le Président et la Vice-Présidente soulignent les démarches très complexes effectuées pour permettre le financement de ce poste

Josiane RICHARD a été recrutée par la Commune d'Aigre en contrat PEC. Elle assurera le service de restauration de l'école maternelle.

Suivi de l'affaire DUGALAIS c/SIVOS de l'école maternelle

Affaire DUGALAIS / SIVOS ECOLE MATERNELLE : Le Président rappelle la condamnation initiale du SIVOS de l'école maternelle s'élevant à 26 348.70 €. La condamnation finale 11 186.00 €. Le comité syndical autorise le reversement en recette nouvelle de la somme de 15 162.70 € (dont 1000 € versé au syndicat solidaire).

Afin de réaliser des économies d'énergie, il est suggéré de revoir avec l'entreprise SYLVESTRE la programmation de la chaudière.

La recette de 14 162.00 € sera inscrite en recettes de fonctionnement et affectée en dépenses, aux comptes budgétaires suivants :

- Combustibles : 5 000 €.
- Dépenses imprévues : 7 162 €
- Aménagement classe (sol vinyl + porte WC) : 2 000 €.

Questions diverses :

La Commandes des 3 tablettes (une par classe) est arrivée. Pour la somme de 1080 €.

Le Président informe le Comité Syndical d'une demande de dérogation d'un enfant en garde alternée sur Luxé et Villefagnan. L'avis des collectivités a été sollicité.

La Communauté de Communes Val de Charente refuse de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire pour l'enfant Gabin MONTENON.

Evelyne LACHAISE fait part des difficultés dans le transport scolaire des enfants de Mons avec la région Nouvelle Aquitaine. Le Maire d'Aigre et le Maire de Mons se sont déplacés sur le site régional à Angoulême.

Fin de la séance à 19 h25

BIBLIOTHÈQUE CŒUR DE CHARENTE

Le grand projet des prochains mois : l'aménagement et la valorisation de l'espace « LIRE AUTREMENT » à la bibliothèque à AIGRE

C'est quoi, un espace « LIRE AUTREMENT » ?



C'est le nom donné par le Service Départemental de la Lecture pour désigner l'action d'accès à la lecture aux personnes en situation de handicap visuel. Déficients visuels mais aussi accompagnants peuvent retrouver un certain nombre de services accessibles et adaptés : livres en gros caractères, livres audio et livres en braille, matériel spécifique (lecteurs Daisy, souris écran ou encore loupes électroniques).

Tous ces ouvrages et ces outils techniques sont à disposition dans un espace dédié nommé « Lire autrement » que les bibliothèques aménagent avec l'aide du SDL et celle du comité local de l'association Valentin Haüy.

Plus généralement, le projet qui va être mené cette année à la bibliothèque a comme objectif de sensibiliser au handicap adultes et enfants afin de faire évoluer le regard sur le handicap, de lutter contre les préjugés, d'amener au respect de l'autre, à l'acceptation de ses différences.

Les différentes étapes de ce projet : la découverte de notre corps, quand ça ne marche pas : le handicap, qu'est-ce qu'on fait alors ?

Seront proposés des ateliers, des projections, des conférences, des expositions, des livres, des interventions (langue des signes, braille).

Vous retrouverez prochainement les détails de ce projet sur le catalogue en ligne de la bibliothèque : <http://coeurdecharente.bibli.fr>

Bibliothèque Cœur de Charente

Aigre -Tusson - Saint-Fraigne

3 rue froide à Aigre - TÉL. : 05 86 75 01 40 - 07 71 35 15 53 - bibliothequeaigre@coeurdecharente.fr

Heures d'ouverture à Aigre :

Mardi, jeudi et samedi de 9h30 à 12h - Mercredi de 14h à 18h et le vendredi de 16h à 18h

SMABACAB

Le **SMABACAB** a poursuivi en 2022 son programme pluriannuel de revalorisation des milieux aquatiques. Près de 2km de cours d'eau ont été restaurés sur le bassin versant Aume-Couture, dont 1,5 km sur les communes de Loubillé et Valdelaume, en amont du bassin versant. Ces travaux consistent à recharger le lit de l'Aume afin notamment de ralentir l'évacuation de l'eau de la nappe alluviale au printemps, mais aussi pour rediversifier un lit par le passé canalisé et homogénéisé.



Sur la commune d'Aigre, d'autres interventions plus ponctuelles ont eu lieu comme l'entretien du ruisseau du Bief Jacquet, afin que la végétation puisse continuer à se développer sans occasionner de dérangements pour les riverains.

Concernant la gestion des zones humides, le SMABACAB a poursuivi ses actions en 2022. Ces espaces, importants mais mis à mal par le passé sur notre territoire, font l'objet d'une animation foncière pour préserver et/ou restaurer leurs fonctionnalités hydrologiques (stockage des eaux de crues, soutien d'étiage, recharge des nappes, épuration de l'eau, ...) sur le long terme. Le SMABACAB possède, aujourd'hui, 10 hectares de zones humides sur les communes de SAINT-FRAIGNE, LONGRÉ et LUPSAULT. Il s'agit de réorienter la gestion agricole qui y est pratiquée en contractualisant avec des exploitants locaux et volontaires via des baux ruraux à clauses environnementales. Le pâturage, la fauche, le maraîchage estival ou encore la coupe de bois de chauffage sont les pratiques les plus compatibles avec ces milieux humides. Ces actions ont donc une importance primordiale pour la commune d'Aigre. Malheureusement, elles sont très longues à mettre en œuvre et les opportunités d'achats restent très rares pour obtenir des résultats rapidement.



Pour finir, nous venons de subir l'une des sécheresses les plus importantes de ces 20 dernières années. Même si quelques barrages semblent garder un niveau d'eau aux alentours de la commune d'Aigre, il ne s'agit bien là que d'une impression. La quasi-totalité des cours d'eau en amont d'Aigre se sont trouvés asséchés. Seules quelques sources ont permis une faible arrivée d'eau garantissant une continuité des débits sur l'aval du bassin dont fait partie Aigre. Ces événements de plus en plus fréquents doivent nous interpeller sur l'avenir de nos milieux aquatiques et de notre ressource en eau par conséquent.



COLLECTE ET DE BROYAGE DES SAPINS DE NOËL.



Cette opération aura lieu cette année au stade municipal de foot, avenue du 8 mai 1945.

Les modalités de cette opération sont les mêmes que l'année dernière. Cela consiste toujours à aménager des points de collecte temporaires pour que les habitants puissent venir déposer leurs sapins à partir du lundi 26 décembre. Cette période de dépôt s'étalerait sur **3 semaines** jusqu'au **lundi 16 janvier**.

CALITOM se propose d'organiser et de financer leur broyage à partir du 16 janvier. Le broyage aura lieu au niveau du point de collecte temporaire et sera effectué par la société GREEN LOC. La mairie se charge de choisir le site de dépôt et de le matérialiser avec des barrières.

Le broyat obtenu est laissé à la commune qui peut en disposer à sa guise (dons aux usagers, dépôt sur une serre, chez un agriculteur, aux services techniques de la commune...). L'objectif est d'éviter les dépôts sauvages après la période des fêtes et les afflux liés aux apports de sapins en déchèterie.

LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN 2024



La loi de transition énergétique pour la croissance verte et la directive européenne déchets prévoient l'obligation, au 31 décembre 2023 au plus tard, du tri à la source des déchets alimentaires pour tous (les épiluchures et restes de repas, de préparation non consommés, produits périmés non consommés). La réglementation vise à valoriser un maximum de ressources organiques compostables, mais aussi à réduire les quantités en luttant notamment contre le gaspillage alimentaire.

En effet, le non-tri des déchets alimentaires coûte à la collectivité et aux citoyens charentais 1,2 millions € par an, entre les coûts de collecte, de transport, d'enfouissement, de traitement des rejets polluants, de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)... Un coût qui va fortement évoluer au cours des années à venir avec l'augmentation de la TGAP s'appliquant à chaque tonne enfouie qui passera de 32 à 65 € HT/tonne en 2025. Sans compter les impacts environnementaux : lorsqu'ils sont mis en décharge les déchets alimentaires fermentent, et produisent des gaz à effet de serre et du méthane, dont l'impact sur le réchauffement climatique est 25 fois supérieur à celui du CO₂.

Citoyens, restaurateurs, professionnels, distributeurs, collectivités... L'ensemble des acteurs doit se mobiliser et s'organiser d'ici là. **A compter de 2024, les sacs /bacs noirs devront être réservés aux déchets n'ayant aucune solution de recyclage ou de valorisation.**

Calitom, GrandAngoulême et Grand Cognac ont construit un plan de déploiement de solutions de proximité (distribution de composteurs individuels, installation de composteurs de quartier, soutiens financiers...) et un **programme de communication départementale 2022/2024** destiné à sensibiliser tous les charentais.

Retrouvez des informations concernant les enjeux du compostage et de la réduction des déchets, et des conseils pratiques sur le site www.jagispourreduire.com

Tout à y gagner : trier les déchets alimentaires et les composter dans son jardin ou près de chez soi, ce sont des sacs noirs sortis moins souvent, avec moins d'odeurs, et des coûts de collecte et de traitement moins importants. Pour les jardins, les plantes et les sols, ce sont des ressources qui retournent à la terre et fournissent un engrais gratuit.

Chaque petit geste compte pour réduire nos déchets !

ASSOCIATION FONCIÈRE DE VILLEJÉSUS

Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022

Ouverture de la séance à 20h00

Présents : COMBAUD Renaud – TIPHONNET Christophe – PRUDHOMME JeanMarc
- LEGRAND Joël -
SAUZET Dominique – PELLEVOISIN Cédrik - TRILLAUD Damien - FOURÉ Brigitte
Excusés : GEOFFRION Olivier
Absents : JACQUEMARD Jean-Marie — JACQUEMARD Josselin



Le procès-verbal de la séance du 25 avril est adopté à l'unanimité.

Le Président et le Vice-Président informent les membres de l'association foncière que 5 entreprises ont été contactées afin d'établir des devis pour la réfection des chemins comme convenu à la dernière réunion à savoir : le chemin derrière les Granges (411 ZO 109), chemin du Breuil (411 ZK 30), chemin de la Forêt (411 ZD 25) et chemin de la Font au Chat (411 ZE 38). Seulement 3 entreprises ont répondu : Bernard TP, LEHELLE TP et SDTP. Après consultation des devis, les membres décident de valider celui de Bernard TP pour le chemin derrière les Granges et celui de la Font au Chat. Il lui sera aussi demandé de déberner le chemin du Breuil et celui qui le précède (au niveau du bois du Défens).

Le Président informe qu'il a été contacté par Hervé Proux, qui assure habituellement des travaux d'élagage pour l'AF. Après consultation auprès des membres, il n'y a pas de besoin d'élagage en ce moment.

Le Président indique que jusqu'à maintenant, l'Association Foncière n'avait aucune assurance et présente les devis demandés auprès de 3 sociétés d'assurances : Groupama, MMA et Mutuelle de Poitiers. Les membres acceptent à l'unanimité d'assurer l'AF auprès de Groupama pour un montant annuel de 199.80€ comprenant responsabilité civile et accompagnement juridique.

Le Président suggère aux membres de recenser les parcelles qui n'ont plus d'utilité pour la prochaine réunion afin de les proposer à la vente.

Le Président informe que l'association a une obligation de publicité de ses actes, c'est pour cela qu'un registre des comptes-rendus a été acheté afin que la consultation soit possible auprès des usagers. Ils seront également publiés dans le bulletin communal d'Aigre qui paraît 2 fois par an.

Le Président informe que la nomenclature M14 utilisée actuellement pour la compatibilité de l'association va être remplacée par la M57. Le Président propose que l'association adopte cette nomenclature à partir du 1^{er} janvier 2023, et présente les délibérations à adapter à cet effet. Les membres acceptent à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

-
- Le Président informe avoir été contacté par Monsieur Picot concernant l'entretien de deux fossés à proximité du ruisseau de Siarne. Les membres suggèrent de se rapprocher du SMABACAB.
- Le Président rappelle aux membres que des sentiers de randonnées empruntent les chemins de l'AF. Il demande l'autorisation de signer toutes les conventions de passage y afférentes. Accord à l'unanimité.
- Le Président informe que le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) a été arrêté et présente le plan aux membres.
- Le Président rappelle que Jean-Marie JACQUEMARD et Josselin JACQUEMARD ont été absents trois fois consécutives des réunions de l'AF sans motif légitime et comme le prévoit l'article 25 du « Décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires. », le Président les déclare démissionnaires.

« UNISSONS NOS FORCES » (liste menée par Renaud Combaud)

Chères Aigrinoises et chers Aigrinois, Chères Villesalémoises et chers Villesalémois,

L'année qui s'achève a été émaillée de son lot d'événements inquiétants, entre la crise sanitaire qui n'en finit pas, et la guerre en Ukraine engendrant inflation et surcoût énergétique, qui va nous obliger à regarder l'avenir avec plus de vigilance encore.

Pour autant votre municipalité a pu mener à bien divers projets que nous jugeons indispensables pour renforcer le « mieux vivre » sur notre belle commune. L'amélioration du cadre de vie de nos administrés est le fil rouge qui guide les actions déployées depuis deux ans.

Nous avons notamment engagé une démarche accordant une place de choix au végétal dans nos aménagements, pour protéger l'environnement, préserver les ressources naturelles, la biodiversité et valoriser notre patrimoine. C'est donc en cohérence avec les actions menées que nous avons souhaité nous inscrire dans le processus d'obtention d'une deuxième fleur dans le cadre du label « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »

La commune historique d'Aigre possédait déjà une fleur, celle de Villejésus n'en possédait pas. Il nous a paru naturel et normal de faire porter le label sur la totalité du territoire de notre commune nouvelle. Après la constitution d'un dossier et la visite du jury régional fin août, nous avons attendu impatiemment le résultat !

Et nous sommes heureux de vous annoncer que le succès est au rendez-vous : la commune nouvelle est labellisée « VILLES ET VILLAGES FLEURIS – DEUX FLEURS ». Et c'est grâce à l'implication des agents communaux à nos côtés, que nous tenons à remercier tout particulièrement !

Nous demeurons à votre écoute et souhaitons organiser prochainement des moments d'échanges autour d'un « café citoyen ». Nous avons à cœur de faire en sorte que chacune et chacun de vous puisse vivre du mieux possible à Aigre et à Villejésus.

La cérémonie des vœux qui aura lieu début janvier nous donnera l'occasion de pouvoir nous rencontrer et d'échanger.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver, nous vous souhaitons un joyeux Noël et de très belles fêtes de fin d'année.

« ENSEMBLE POUR NOTRE COMMUNE NOUVELLE » (liste menée par Amandine Guillaume)

Au vue de l'inflation annoncée et des fortes hausses tarifaires associées, nous espérons que le conseil municipal en place saura montrer l'exemple et accompagner pour le mieux l'ensemble de ses concitoyens qui en auront besoin, tout comme les acteurs de la vie communale (associations, commerçants, artisans...).

Néanmoins, il est important de rappeler que la fin d'année se doit de rester une période de fête et de partage. Il est primordial que les manifestations soient maintenues, que la commune demeure animée, que ce soit l'occasion pour chacun d'entre nous de passer d'agréables moments d'échange.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une excellente année 2023.

ESPACE FRANCE SERVICES

Votre municipalité a souhaité ouvrir un Espace France Services afin de vous accompagner dans vos démarches administratives.

Ouverture de l'Espace France Services

L'Espace France Services municipal va ouvrir ses portes le 3 janvier à Aigre au sein du « Pôle de service au public ». Se situant 29 Grande rue, cet espace répondra à toutes vos interrogations concernant vos démarches administratives en ligne.

Cet espace permet un accompagnement individuel et confidentiel dans toutes vos démarches administratives en ligne : RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise...

Vous serez accueilli par un agent qui est formé pour vous accompagner dans la recherche de solutions. Chaque demande fait l'objet d'une réponse précise.

La palette des interventions de ce nouveau service de proximité est très large, puisqu'elle propose des services (tous gratuits), portant sur l'emploi, les démarches santé, le logement, la retraite, la mobilité, le handicap, les impôts, le numérique...

La dimension numérique de l'espace France services est confortée avec :

- L'espace numérique en libre accès,
- La possibilité d'un accompagnement aux démarches administratives dématérialisées.

Par ailleurs, le bureau dédié à la délivrance des titres d'identités et des passeports sera opérationnel en début d'année.

Horaires d'ouverture	
Lundi	Fermé
Mardi (sur rendez-vous)	9h00 – 12h00
Mercredi	9h00 - 12h00 / 14h - 18h30
Jeudi	9h00 - 12h00 / 14h - 18h30
Vendredi (sur rendez-vous)	9h00 – 12h00
Samedi	9h00 - 12h00



Espace France service, 29, Grande rue, 16140 AIGRE.

Mail : France-services@aigre.fr

Téléphone : 05.48.17.04.10

Permanences de conciliation de justice à compter du 1er janvier 2023

A compter du 1er janvier 2023 les permanences de conciliation de justice de la commune d'AIGRE seront assurées sur rendez-vous par : Monsieur Christian SANDOVAL christian.sandoval@conciliateurdejustice.fr

Permanences chaque 1^{er} et 3^{ème} jeudi matin du mois à l'**Espace France Services** d'Aigre



FERMETURE DE LA CAISSE NUMÉRAIRE

Dans le cadre du paiement en espèces des différentes factures (cantine, crèche, eau,...), le présent courriel a pour objet de porter à votre connaissance les évolutions à nos guichets «finances publiques» et en particulier les évolutions au 1^{er} janvier 2023.

Ainsi, depuis plusieurs années, nous sommes engagés dans une réduction des espèces à nos guichets, avec d'une part, d'autres moyens de paiements offerts aux usagers, et d'autre part, la possibilité de payer auprès de buralistes partenaires agréés (113 buralistes sont recensés en Charente).

Dans ce cadre où de nombreuses possibilités existent pour payer en dehors de nos guichets, à compter du 1^{er} janvier 2023, les opérations en numéraire des usagers particuliers et professionnels ne seront plus possibles aux guichets des postes comptables du département de la Charente.

Il restera néanmoins une caisse résiduelle dans le département qui sera localisée à Angoulême à la Direction départementale des Finances Publiques (DDFIP) 3 rue Pierre Labachot.

Cette mesure concerne l'ensemble des produits (fiscaux, locaux, amendes).

A compter du 1^{er} janvier 2023, tous les usagers seront par conséquent invités à régler par carte bancaire ou via les services de paiement en ligne offerts aux usagers (Payfip, impôts.gouv, amendes.gouv). Ceux qui souhaiteraient toujours s'acquitter de leur dette en numéraire seront orientés vers les buralistes partenaires.

La caisse résiduelle à la DDFIP acceptant le numéraire sera maintenue pour effectuer, sous réserve du respect du seuil réglementaire de 300 €, certaines opérations dont :

- Sur le volet encaissement : le paiement des factures locales inférieures à 300 € qui n'auraient pas encore été adaptées au déploiement du paiement en ligne et ne disposant pas d'un datamatrix.
- Sur le volet décaissement : le versement en espèces des aides sociales dites secours d'urgence, principalement émises par les départements et les communes, lorsque les solutions alternatives aux espèces ne pourront pas être mises en œuvre.

A noter que l'absence de numéraire à compter du 1^{er} janvier 2023 ne supprime pas pour autant la notion de caisse dans nos services. En effet, les usagers auront toujours la possibilité de réaliser leurs règlements au guichet par carte bancaire sur l'ensemble des sites.

PASS' CHARENTE TRANSPORT :

Pour faciliter la mobilité en milieu rural, le Département de la Charente met en place le pass' Charente transports. Si vous êtes âgé de plus de 70 ans, vous pouvez recevoir gratuitement à votre domicile ce pass' Charente transport.

Nous vous invitons à venir récupérer en mairie le formulaire à compléter.





Ensemble,
améliorons
votre quotidien !



Devis gratuit
05 45 97 81 30

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

Nous vous proposons un choix de menus variés
et à votre goût !

Vos repas sont livrés chez vous, prêts à être réchauffés,
pour une consommation 7 jours sur 7.

Nos plats s'adaptent à votre régime alimentaire et à votre
mode de vie : sans sel, hyperprotidique, texture tendre, ...

Au menu, tous les jours :

- 1 poisson, 1 viande rouge, 1 viande blanche ou 1 volaille
- Des repas adaptés aux régimes
- Un choix à la carte comme au restaurant
(choisissez votre entrée, votre plat & votre dessert)
- Une gamme «gastronomique» avec un menu gourmet



JARDINAGE

- tonte
- débroussaillage
- désherbage
- taille de haies & d'arbustes
- arrosage
- plantations...



*Nous intervenons avec
notre propre matériel*

*Contrat d'entretien à l'année
ou prestations ponctuelles*

BRICOLAGE

- ponçage,
- peinture de volets,
- changement de robinet et de joints sanitaires,
- installation et fixation de petits équipements
de rangement,
- peintures intérieures & extérieures...



www.presencevertcharente.fr



MA SANTÉ EN PAYS D'AIGRE
PÔLE SANTÉ AVEC MAISON DE SANTÉ PLURI-DISCIPLINAIRE

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Dr. Cynthia et Dr. Christian RIEUTORD

2 a - Rue Traslefour 16140 Aigre

Tél. : 05 45 21 22 91

Dr. Jacques TRAWALÉ

20 - Grande Rue 16140 Aigre

Tél : 05 45 21 32 24

CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

2 A - Rue Traslefour

Sur rendez-vous

Tél. : 05 16 09 51 70

Dr. Alain DUBOST

Dr. Karim AKEL

PHARMACIE DU PAYS D'AIGRE

Dr. Vincent NEGRET

25 - Grande Rue à Aigre - TÉL. : 05 45 21 10 41

Horaires : Lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-19h30 - Samedi 9h-12h30 et 14h-19h

INFIRMIÈRES :

Christine LARRÈRE, Isabelle BOURGOGNON, Emilie ROUX, Sandrine HECTOR, Sylvie MABILLE, Marine DEVOS-BORDAS

Maison de Santé - 2 a - Rue Traslefour - Tél. : 05 45 21 25 91

Permanence : 8h - 10h du lundi au vendredi - Soins à domicile sur rendez-vous

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES sur rendez-vous et soins à domicile

Jacqueline LÉPINE : 3 - Rue de la Gendarmerie 16140 Aigre - Tél. : 05 45 21 15 79

Kinésithérapie, Rééducations uro-gynécologique, Rééducation vestibulaire et Drainage lymphatique manuel

Philippe SARRAZIN : 2 A - Rue Traslefour - Tél. : 06 85 01 25 21 - Kinésithérapie et Ostéopathie

Eric BUNA : 2 A - Rue Traslefour - Tél. : 06 80 08 34 86 - Kinésithérapie et Ostéopathie

Vincent RADIGUET : Ostéopathe sur rendez-vous - Tél. : 06 37 81 50 54

Franck GUIGNARD : 2 A - Rue Traslefour Kinésithérapie - Tél. : 0603 99 11 82

SAGE-FEMME

Géraldine FONTANAUD

Tél. : 06 89 61 53 51

Prise en charge de la grossesse : préparation à l'accouchement, suivi de la grossesse, surveillance médicale mère / nouveau-né au retour à domicile, accompagnement de l'allaitement maternel, rééducation périnéosphinctérienne, post-partum

Examens gynécologiques de prévention : frottis, contraception

DIÉTÉTICIENNE

Anne BLENEAU

2 A - Rue Traslefour 16140 Aigre

Sur rendez-vous Tél. : 06 62 60 55 95

CHIRURGIEN-DENTISTE/ORTHODONTISTE

Dr. Christelle BONNE

Les Vignauds 16140 Villejésus

Tél. : 05 45 21 16 78

PSYCHOLOGUE

Andrew LAGARDE

2 A - Rue Traslefour 16140 Aigre

Sur rendez-vous Tél. : 06 85 45 76 06

ORTHOPTISTE

Gael PORTELA

24 - Rue Traslefour 16140 Aigre

Sur rendez-vous

Tél. : 06 76 95 93 98

AMBULANCES AIGRINOISES

13 - Rue de St-Fraigne 16140 Aigre

Tél. : 05 45 21 13 53

TRANSPORT PROFESSIONNEL

TAXI Karine BOUYER - Le Bilboquet

3, Place de l'Hôtel de ville 16140 AIGRE

Tél. : 05 45 21 39 22

AGENDA

1^{er} SEMESTRE 2023

SOUS RÉSERVE

JANVIER

Vendredi 6 - Vœux du Maire
Dimanche 8 - Loto organisé par le Tour du Pays d'Aigre
Mercredi 11 - Cinéma
Dimanche 29 - Loto organisé par le foot de Saint-Fraigne

FÉVRIER

Vendredi 3 - Conseil Municipal
Samedi 4 et dimanche 5 - Loto organisé par l'ADMR
Mercredi 8 - Cinéma
Samedi 11 et dimanche 12 - Loto organisé par le cyclo club d'Aigre
Mercredi 15 - Cinéma pour enfant
Samedi 18 et dimanche 19 - Loto organisé par l'ADMR
Samedi 25 - Cérémonie Saint-Barbe
Dimanche 26 - Loto organisé par la chasse d'Aigre

MARS

Vendredi 3 - Conseil Municipal
Mercredi 8 - Cinéma
Dimanche 12 - Loto organisé par le comité de jumelage

AVRIL

Dimanche 2 - Loto organisé par le foot d'Aigre
Vendredi 7 - Conseil Municipal
Dimanche 9 - Loto organisé par le GIC de Tusson
Lundi 10 - Loto organisé par le foot d'Aigre
Mercredi 12 - Cinéma

MAI

Vendredi 5 - Conseil Municipal
Dimanche 7 - Loto organisé par la chasse d'Aigre
Lundi 8 - Cérémonie de commémorative du 8 mai 1945
Mercredi 17 - Cinéma
Samedi 13 et dimanche 14 - Foire exposition du Pays d'Aigre
Dimanche 21 - Loto Organisé par l'APE Notre Dame
Dimanche 21 - Brocante de la chasse au Parc des Charmilles
Mercredi 24 - Ludothèque mobile

JUIN

Vendredi 2 - Conseil Municipal
Dimanche 4 - Loto organisé par le Foot d'Aigre
Mercredi 14 - Cinéma
Dimanche 18 - Cérémonie commémorative appel du 18 juin